

la tribune

75e ANNÉE — No 243 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 30 NOVEMBRE 1984 —

(SAMEDI 65¢) 40¢
Livraison à domicile:
\$2.35 par semaine.

Lévesque dit avoir colmaté les brèches "pour l'essentiel"

Chevrette promu aux Affaires sociales

QUEBEC (PC) — Le ministre Guy Chevrette a été promu aux Affaires sociales, hier, par le premier ministre René Lévesque à l'occasion de la deuxième phase du remaniement ministériel.

Le député de Lac-Saint-Jean Jacques Brassard est devenu, quant à lui, le troisième député à accéder au rang de ministre après Jacques Rochefort et Jean-Guy Rodrigue nommés mardi.

Il aura la charge du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dont M. Chevrette est l'ancien titulaire.

Après l'assermentation par le Lieutenant-gouverneur, M. Lévesque s'est montré vague sur les raisons qui l'avaient motivé à nommer M. Chevrette comme remplaçant de M. Camille Laurin: "Si vous posez la question, vous allez sûrement trouver les réponses qu'il faut."

Ancien vice-président de la CEQ et commissaire de la commission Cliche sur l'industrie de la construction au milieu des années 70, M. Chevrette possède un passé syndical qui constitue un atout pour gérer un ministère qui draine 37 p.c. (5,6 milliards \$) du budget de l'État et qui est souvent le théâtre de conflits de travail.

Quant au principal intéressé, il affirme ignorer les raisons du choix du premier ministre. Il se dit prêt cependant à relever le défi qui l'attend.

Contrairement à ses prédécesseurs Camille Laurin, Pierre-Marc Johnson et Denis Lazure, M. Chevrette n'est pas médecin: "C'est le côté humain de ma personne que je voudrais apporter à ce ministère."

Dès hier soir, M. Chevrette devait rencontrer son nouveau sous-ministre afin de prendre connaissance des dossiers les plus urgents du ministère. Il compte, tout comme son prédécesseur Camille Laurin, effectuer au cours des prochaines semaines une tournée des centres de santé de la province.

Un homme heureux

De son côté, M. Brassard paraissait fort heureux d'accéder au néo-ministère même s'il s'est montré fort prudent dans ses commentaires. Il ne se fixe aucune priorité dans l'immédiat et passera la fin de semaine avec M. Chevrette qui tient à le mettre au courant des multiples aspects du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

M. Brassard n'a reçu qu'hier ma-



Le premier ministre René Lévesque discute avec les ministres Guy Chevrette (à gauche) et Jacques Brassard après leur assermentation.

tin l'offre du premier ministre.

Mais les circonstances qui ont permis à M. Brassard d'accéder au conseil des ministres ne le gênent aucunement puisqu'il a exprimé ses opinions dans le débat au sein du PQ depuis longtemps: "Je suis connu comme lévesquiste et je ne considère pas que c'est une maladie honteuse."

Avec cette phase II du remaniement de son cabinet rendu nécessaire par la démission de six ministres, M. Lévesque estime avoir colmaté les brèches "pour l'essentiel". "Ca nous permet de laisser porter", a-t-il indiqué, laissant entendre que les trois autres postes à combler de manière permanente ne le seraient pas nécessairement la semaine prochaine.

Ces trois portefeuilles sont la Science et la Technologie, les Communautés culturelles et l'Immigration et la Condition féminine, que M. Lévesque gère personnellement de manière intérimaire.

Lévesque confiant de faire un "bon bout de chemin" avec Mulroney

La question constitutionnelle abordée lors d'une rencontre le 6 décembre, assure-t-il

MONTREAL (PC) — Malgré l'absence de promesses précises de la part du premier ministre du Canada envers le Québec, le premier ministre René Lévesque laisse entendre qu'il est confiant à l'approche d'une rencontre avec M. Mulroney qui aura lieu le 6 décembre.

"Je crois qu'il y a une bonne chance qu'on fasse un bon bout de chemin", a-t-il indiqué hier soir au cours d'une entrevue de 30 minutes à l'émission Le Point.

M. Lévesque a expliqué que le gouvernement Mulroney n'a pas encore donné d'indices concrets parce qu'il en est encore à ses débuts et qu'il ne s'est pas encore passé grande chose à Ottawa.

"Tant qu'on s'est pas fait fouiller comme il faut, ça vaut la peine" d'essayer, a ajouté le premier ministre du Québec.

Jeudi prochain, René Lévesque et Brian Mulroney discuteront d'économie avant de parler de constitutionnalité.

"La constitutionnalité garde toute son importance, a noté M. Lévesque, mais ce qui presse, c'est l'économie."

Il a expliqué qu'il était temps de "faire le point bilatéralement sur les problèmes économiques", et que les deux hommes politiques s'étaient préparés en conséquence. Il a cependant ajouté qu'il comptait évoquer la question constitutionnelle.

M. Lévesque, visiblement fatigué, a soutenu une fois de plus que si le système fédéral est toujours le même, le climat entre les deux gouvernements est

différent, ce qui est selon lui de bon augure.

Sur les 120 délégués déjà choisis pour le congrès spécial du 19 janvier, 96 approuvent la position de René Lévesque et 24 la rejettent.

C'est ce qu'a également soutenu le premier ministre québécois au cours de l'entrevue télévisée à Radio-Canada.

"Pour certains, je représente à moi tout seul tous les reculs possibles et imaginables, et pour d'autres, je peux représenter encore une certaine lucidité", a-t-il expliqué.

Le premier ministre a tenté de défendre sa prise de position du 19 novembre, "un texte qui ne passera pas à l'histoire" selon ses propres termes, mais qui a causé une crise gouvernementale sans précédent.

Il a affirmé que la quasi-totalité des Québécois étaient prêts à accorder une dernière chance au système fédéral.

"Ce n'est pas vrai que l'option souverainiste est au rancart, a-t-il soutenu. Elle est au frigo, oui, mais pas dans le congélateur."

Il a déclaré que ce sera aux Québécois eux-mêmes à ressortir cette option au grand jour, et non pas au PQ. Il a estimé que cela pourrait prendre jusqu'à deux ou trois ans.

"L'option souverainiste est au frigo, oui, mais pas dans le congélateur"

— Lévesque

bonne journée!



la tribune

Ministres "écoutés" au téléphone

"Irresponsabilité sans bornes" de l'Opposition

— Pierre-Marc Johnson

B 1

Importations de chaussures

Ottawa écourte la durée des quotas de 16 à 12 mois

B 7

Impôt provincial Exemptions personnelles pas indexées en janvier

QUEBEC (PC) — Les exemptions personnelles d'impôts ne seront pas indexées en janvier prochain, a fait savoir hier le nouveau ministre des Finances Yves Duhaime.

C'est le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, Daniel Johnson, qui a interrogé le ministre à l'Assemblée nationale, en lui rappelant les engagements de son prédécesseur, Jacques Parizeau, lors de son dernier discours sur le budget.

Mais voilà, a expliqué M. Duhaime, la situation financière du gouvernement n'est pas à son meilleur et ne permet pas pour l'instant une telle indexation pour janvier prochain.

Le ministre a plutôt blâmé le gouvernement précédent de ne pas avoir envisagé dès les années 1972 à 1976 l'indexation des exemptions personnelles.

"Mais aujourd'hui, a-t-il ajouté, nous nous retrouvons à peine au sortir d'une des pires secousses sismiques que l'économie mondiale ait connues et nous en avons subi les conséquences que vous connaissez. Aussi bien régler le problème tout

de suite, il n'y aura pas d'indexation des exemptions d'impôt."

M. Duhaime a précisé qu'une telle indexation représenterait un montant d'environ 250 millions \$.

"Ce n'est pas de la petite bière." A la présentation de son dernier budget, M. Parizeau avait donné quelques espoirs en retardant l'annonce de cette indexation après la publication de son Livre blanc sur la fiscalité des particuliers.

Ce document, dont la publication a été reportée à plusieurs reprises, doit finalement être publié dans quelques jours.

Le député de Vaudreuil-Soulanges a confié par la suite que le ministre Duhaime semblait vouloir rester fidèle à l'image de son prédécesseur, c'est-à-dire un ministre "taxeur".

"A preuve, observe M. Johnson, le premier geste qu'il pose comme ministre des Finances c'est d'augmenter les taxes."

Selon lui, la relance économique ne va pas aussi bien que le disent les membres du gouvernement puisque les transferts fédéraux ont augmenté. "C'est le signe que ça ne va pas aussi bien qu'ils le disent."



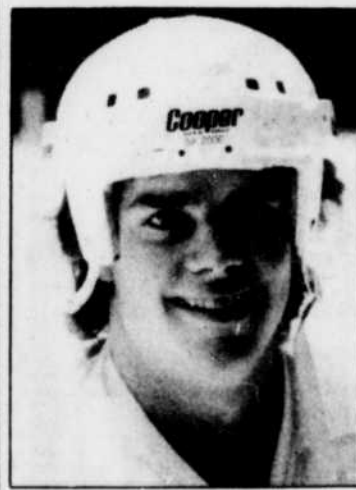
(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Edith Butler réinvente le folklore à sa façon

— CAHIER DES ARTS DE SAMEDI

Croustilles Yum Yum: 1,000 sacs de chips à la minute

— DANS L'EXTRA DE SAMEDI



Savard obtient du renfort

Murray Eaves cédé aux Canadiens de Sherbrooke

D 1

TEMPÉRATURE

VARIABLE: 1 — 3°C.

DEMAIN: NEIGE

C-4

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS D-6
- BANDES DESSINÉES C-5
- DECES C-7
- DE TOUT DE TOUS C-4
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES C-2
- ROMAN C-6
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '84 C-1

Ca m'a pris presque deux heures à me remettre du départ de Guy Lafleur.



Pourquoi rester à l'intérieur... L'AIR est au Centre Ville.

DANS L'EXTRA DE SAMEDI, 16 PAGES DE PUBLICITE DES MARCHANDS DU CENTRE VILLE.



Selon le témoin François Marcotte

Cyr dit avoir tiré parce qu'il n'avait pas le choix

par Jacques Lemoine
SHERBROOKE — François Marcotte a révélé hier que Mario Cyr lui aurait confié un certain temps après le décès de l'épicière Stanley Binette qu'il avait tiré parce qu'il n'a pas eu le choix.

Il déposait sous la protection de la loi à l'enquête préliminaire de Cyr, un colosse âgé de 28 ans, qui est inculpé du meurtre au second degré de M. Binette, tentative de meurtre contre M. Raymond Carrier, complot, tentative de vol à main armée, utilisation d'un fusil tronçonné et port de cagoule le 24 mai, à Sherbrooke.

Marcotte a appris qu'il y aurait eu entre les deux hommes une bagarre au cours de laquelle Cyr s'est fait enlever sa cagoule.

Il paraissait plus à l'aise hier que pendant son témoignage de mercredi, alors qu'il avait dit avoir peur du prévenu, mais cela ne l'a pas empêché de souligner qu'il est en train de virer fou.

Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix avait ordonné au début de l'audience que Cyr, qui se trouvait au banc des accusés installé en face de la barre des témoins, soit placé en arrière.

Le procureur Michel Ayotte avait

réclamé ce transfert après avoir laissé entendre que l'inculpé perturbait Marcotte avec sa façon de le regarder.

Le défenseur Conrad Chapdelaine s'était objecté contre cette allégation en notant qu'il n'avait rien vu de semblable.

Un aide-mémoire

On se rappellera que Marcotte n'avait à toutes fins pratiques pas raconté grand-chose mercredi et que la poursuite voulait lui montrer ses déclarations antérieures pour lui rafraîchir la mémoire.

Me Chapdelaine s'est opposé à cette procédure en disant que le témoin n'avait pas fait de demande semblable.

Mais cela n'a pas pris de temps que Marcotte a réclamé ses déclarations des 8 et 10 novembre à la police.

Après en avoir pris connaissance, il a poursuivi qu'il avait discuté avec Cyr dans une chambre sur la rue Bowen et s'est informé comment l'affaire Binette était survenue.

Selon Marcotte, l'accusé lui aurait alors relaté que Pierre Cyr avait coupé l'automobile de M. Binette sur la rue avec sa voiture (celle de Marcotte) et que l'épicière est en descendu avec un sac.

"Si tu veux mon argent, viens le chercher", aurait-il indiqué à Cyr.

Mario Cyr serait parti derrière M. Binette, qui est entré dans une maison, a brisé une vitre et l'a suivi à l'intérieur.

D'après Marcotte, l'accusé s'est fait enlever sa cagoule, a eu peur d'être reconnu et il s'en est suivi une bagarre.

Marcotte a mentionné qu'il avait vu un fusil tronçonné de calibre 410 sous le bureau de la chambre de l'appartement de Pierre Cyr quelques semaines après le décès de M. Binette.

Il a revu cette arme au poste de police.

Me Ayotte a demandé au tribunal la permission d'interroger contradictoirement son témoin parce qu'il avait donné une version différente à la police.

Marcotte est revenu sur cette déclaration en expliquant qu'il avait parlé du 410 mais qu'il tirait une conclusion personnelle parce que s'il y avait eu un mort, il fallait bien que quelqu'un tire.

En contre-interrogatoire, Marcotte a admis qu'il avait vu deux stupéfiants et a percé un coffre-fort le 6 novembre.

Il a été arrêté le lendemain par les policiers, a comparu devant le coroner le 8 et s'est encore fait arrêter le 9.

Marcotte a mentionné qu'on lui avait fait part qu'il pourrait être accusé en marge de l'affaire Binette.

"Je me suis mis à table. Je ne voulais pas que ça me tombe sur le dos", a-t-il dit.

Dans une cellule

Marcotte a aussi reconnu qu'il s'était rendu à un moment donné au poste de la SQ avec l'amie de coeur de Pierre Cyr et qu'ils ont rencontré ce dernier pendant une demi-heure dans une cellule.

Il est ensuite parti et la fille est restée là.

Me Chapdelaine a enfin fait raconter au témoin sa participation samedi soir à une petite fête familiale et amicale au poste de la SQ sur l'invitation de Pierre Cyr.

Pierre Cyr, qui est également accusé de meurtre au deuxième degré de M. Binette, serait détenu à cet endroit.

Le témoin a admis qu'il avait eu à cette partie un lunch, de la boisson, et un visionnement de films, dont il ne se souvient pas des titres.

Il a joué au billard avec Pierre Cyr et il aurait été vaguement question entre eux du temps qu'ils pourraient attraper.

On connaîtra la suite à la reprise en matinée.



Escorté par des policiers, Mario Cyr s'apprête à pénétrer dans l'ascenseur, au palais de justice.

Deux voleurs s'enfuient avec 5,000 \$ à 8,000 \$

2e hold-up en quatre mois à la Caisse populaire Perpétuel-Secours



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Pour la 5e fois cette année et la 2e au même endroit, des voleurs ont perpétré un hold-up dans une caisse populaire. Le vol est survenu vers 17 heures, hier, à la Caisse populaire Perpétuel-Secours.

SHERBROOKE (psj) — "On sait que tu as déjà donné l'alarme. C'est pas grave. Si on se fait prendre pis on pogne sept ans, on aura tout le temps de penser à toi!"

Le bandit qui, revolver au poing, assurait l'ordre dans la Caisse populaire Perpétuel-Secours, au 1268 de la rue Prospect, à Sherbrooke, a adressé cette tirade au gérant, M. Michel Dutil, avant de quitter les lieux avec un complice, qui a pris dans les tiroirs un montant évalué entre 5,000 \$ et 8,000 \$.

Plusieurs clients, présents dans la caisse au moment du vol, ont entendu ces mots et en ont fait part au journaliste de La Tribune.

Les deux hommes, armés de revolver, non gantés et non masqués, avaient fait irruption dans la caisse un peu après 17 heures, hier, pour y commettre le 5e hold-up de l'année visant un établissement bancaire et le 2e vol à main armée à cet endroit depuis le mois d'août.

Un sommet jamais atteint depuis 1980 alors que six établissements bancaires avaient déploré autant de vols qualifiés: 1983 et 1982 n'en avaient pas connu un seul dans ce genre d'établissement.

Deux motocyclistes avaient, le jeudi 2 août, commis un premier hold-up à la Caisse Perpétuel-Secours.

Outre le personnel de la caisse Perpétuel-Secours, se trouvaient présents une bonne dizaine de clients dont un adolescent de 12 ans.

"C'est la première fois et je ne voudrais pas que ça se répète" de dire l'adolescent à sa sortie de la caisse après avoir parlé aux policiers. Il n'a pas voulu dire qu'il avait eu peur mais il a avoué qu'il n'a pas aimé ça du tout. Ce n'était pas de la télévision cette fois.

La plupart des clients se faisaient davantage de souci à cause du temps que l'on devait consacrer à la prise de leur déposition. Seule une jeune femme a été fortement secouée par l'incident; on a téléphoné à son frère pour qu'il vienne la chercher.

Tout s'est fait en un éclair.

Les deux hommes qui ne portaient aucune cagoule, masque ou artifice propre à déguiser leur physionomie ont pénétré en même temps dans la caisse.

Pendant que l'un donnait des ordres et tenait en joue les membres du personnel et les clients, l'autre sautait par-dessus le comptoir et vidait trois ou quatre tiroirs. Il semblait friand de coupures de 100 \$ d'après des commentaires entendus par des clients.

Il n'y a eu aucun coup de feu. Outre les paroles d'avertissement lancées aux clients "tassez-vous près du mur" et l'ordre donné aux employés de la caisse "bougez-pas", il n'y a eu aucune violence.

Le gérant, M. Dutil, qui se trouvait dans son local s'est aperçu du hold-up quand il a entendu les cris au moment où les deux bandits s'apprêtaient à quitter la caisse.

Les cris lui étaient adressés.

Les voleurs ont été vus fuir les lieux en passant à l'arrière de la caisse, à pied, en direction de la rue Ontario. Le véhicule des suspects, rapporté volé à Boucherville, a été retracé sur la rue Portland vers 21 heures.

La caisse a été fermée pour la soirée. Plusieurs clients ont dû rebrousser chemin alors que ceux qui se trouvaient en-dedans ont été invités à donner leur témoignage aux détectives Alain Lévesque, Jean Perreault, Roger Suprenant, Hervé Breton, des Enquêtes criminelles.

Assurance automobile Cour d'appel: la Régie ne peut refuser le droit à l'indemnité

SHERBROOKE — Dans un jugement déposé le 23 novembre dernier, la Cour d'appel du Québec confirme le jugement rendu en avril 1982 par le juge Carrier Fortin de la Cour supérieure, district de St-François. Le juge Fortin avait alors donné raison à M. Richard Dion, un résident d'Asbestos, qui s'était vu refuser des indemnités par la Régie de l'Assurance automobile du Québec à la suite d'un accident.

La décision de la Cour d'appel pourrait avoir un impact énorme sur les réclamations faites à la Régie, puisque le juge Carrier Fortin a annulé des pouvoirs de la Régie, considérés comme illégaux et ultra vires. Ces pouvoirs permettaient à la Régie de refuser des indemnités aux victimes d'accident qui ne subissent pas de séquelles partielles ou permanentes.

Le 1er juin 79, M. Richard Dion, était victime d'un accident d'automobile, au cours duquel il devait subir une fracture de l'humérus gauche. Il a été hospitalisé durant une période de trois semaines et a dû porter un plâtre pendant un mois. Des traitements de physiothérapie ont été requis pendant un autre mois. Des examens médicaux

ont toutefois révélé que cet accident n'a pas entraîné une incapacité partielle ou totale permanente pour la victime.

La Régie de l'Assurance automobile avait donc le demandeur en mai 1981 qu'il n'avait droit à aucune indemnité pour souffrances et perte de jouissance de la vie.

Dans son jugement d'une quinzaine de pages, le juge Carrier Fortin a établi que le législateur avait accordé à la victime d'un accident un droit à une indemnité forfaitaire pour des douleurs ou une perte de jouissance de la vie. Le juge précise que la Régie a le droit de prescrire la somme et les modalités de l'indemnité, mais non le droit à une telle indemnité.

Le juge conclut que la Régie a outrepassé ses pouvoirs, en retranchant par son règlement le droit à l'indemnité. Il déclare même que la Régie a adopté un règlement discriminatoire en refusant à des victimes qui s'en tirent sans incapacité partielle ou permanente, une indemnité qu'elle accorde aux personnes qui subissent les mêmes traitements, hospitalisation, souffrance et perte de jouissance de la vie, accompagnés d'incapacité permanente.



Le policier Jacques Daigle a été intronisé de l'Ordre de la Perruche, plus tôt cette semaine. Alors qu'il était à rédiger une plainte, le petit volatile qui tournait depuis un bon moment s'est "oublié" sur la tête du policier. On saura dans quelques jours, si le produit à des qualités capillaires exceptionnelles.

Jean-François Rouleau commence à craindre de se montrer en public parce que tout le monde veut avoir des billets de la loterie-voyages organisée par le Club Optimiste de Sherbrooke. On s'arrache littéralement les billets...

Parlant des membres du Club Optimiste, on dit que plusieurs d'entre eux ont déjà réservé leur chambre dans un hôtel du centre-ville, en prévision super-party de la Relâche du Père Noël. Ils s'en promettent pour cette fête qui se tiendra le 14 décembre et ne veulent pas prendre le volant à la fin de la soirée...

Depuis le départ pour la retraite du fameux no 10, les compagnons de Gérard Raby sont d'avis qu'il sera maintenant plus aisé de lui parler hockey avec logique, sans parti pris et sans passion. Gérard n'a jamais voulu reconnaître les grandes qualités de l'aïeul droit que l'on se demande s'il n'était pas sur une planète dans les années 1970.

Le technicien Michel Martin a initié hier matin son jeune protégé à ce qu'il est convenu d'appeler en argot "une joo de coffre". On raconte qu'effectivement Robert Cuff a été impressionné par ce qu'il a vu en autant que ça ne lui donne pas l'idée de faire une job de "cuff".

L'agent Daniel Couture est fier comme pas un d'exhiber à qui veut les voir et même aux autres, ses photos inédites de la visite du pape sur lesquelles il figure bien entendu. On espère que cela apportera à Daniel nombre d'indulgences car son pépère sur terre n'est pas près de se terminer même s'il vieillit d'un an, lundi prochain.

Si Earl Fitzgerald est arrivé en retard à la conférence de Me Rodrigue Lemoine, c'est parce qu'il attendait que son épouse Ruth revienne de ses cours de danse aérobique et qu'elle lui rapporte la voiture. Pourtant, prévoyante comme toujours, Ruth avait laissé l'auto à la maison afin que son époux ne soit pas obligé de l'attendre...



Faut le voir pour le croire. Roméo Fortin est devenu un supporter des Nordiques! Partisan inconditionnel du Canadien, "Méo" est un transtuge depuis que Guy Lafleur a annoncé sa "retraite forcée". Du moins, il en est convaincu...

Il y a de ces anniversaires qu'on ne peut passer sous silence. Comme celui de l'ex-conseiller municipal sherbrookois Everrett Nicol et de son épouse qui, le 14 décembre, célèbreront leur cinquantième anniversaire de mariage.



L'ENVELOPPE D'ARGENT
 CHIT 9 RADIO 63
 9.30: \$
 10.30: \$
 11.30: \$
 15.30: \$
PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI!

Date limite 31 DÉCEMBRE '84
500.00 \$ de subvention
 Après le 31 décembre 1984, la subvention fédérale pour le programme "Isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) sera réduite de 60% à 33 1/3%.
 Appelez-nous pour de plus amples informations à ce sujet.
 (819) 563-8333
 ACCRÉDITATIONS de l'Office des Normes Générales du Canada (O.N.G.C. N° 1691)
 Nous utilisons et vendons la laine minérale RED TOP
Clément Fortier & Associés

d'une ligne à la page
 PUBLICITE PUBLI REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

BINGO 2575
 la tribune
UN SEUL MARATHON MONTANT A GAGNER 2,575\$
 Les gagnants doivent appeler à 563-1818
MARATHON - CARTE BLEUE
 Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui Mercredi, le 28 novembre 1984: **i-27**
 Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: Jeudi, le 29 novembre 1984: **G-46**
 Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: Vendredi, le 30 novembre 1984: **N-33**

la tribune Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539
 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (Division La Tribune)
 YVON DUBE
 Président et Editeur
 JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef
 FRANCOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité
 GASTON GAGNE
 Directeur du service du tirage
 Abonnements au Canada, territoire immédiat, sans endrois desservis par camions et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.
 "La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.
 Téléphone: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

La Quotidienne 826-0501

L'édifice Gabr en bonne condition?

Oui, il y a deux ans... je ne sais pas actuellement

— l'ingénieur Fouad Victor



L'édifice Gabr, dont les piliers reposent continuellement dans l'eau, devrait faire l'objet de vérifications constantes, a indiqué hier l'ingénieur Fouad Victor.

SHERBROOKE (FG) — L'ingénieur mandaté par Saad Gabr pour faire corriger les défauts à la structure de la bâtisse du 101 de la rue Frontenac a soutenu hier que l'immeuble était en bonne condition à la suite des travaux effectués il y a deux ans, mais ne peut s'engager à en dire autant actuellement.

"En deux ans, il peut se passer bien des choses. Surtout que ce genre d'édifice, dont les piliers reposent continuellement dans l'eau, doit faire l'objet de vérifications constantes. Et surtout, il demeure impératif de corriger immédiate-

ment les problèmes décelés pour éviter une détérioration rapide", a livré M. Fouad Victor.

Aujourd'hui à l'emploi du groupe Teknika, M. Victor, qui n'a été retracé qu'hier, avait alors reçu le mandat de Saad Gabr (on parle du printemps de 1982) afin de déceler les problèmes minant la fondation de l'édifice.

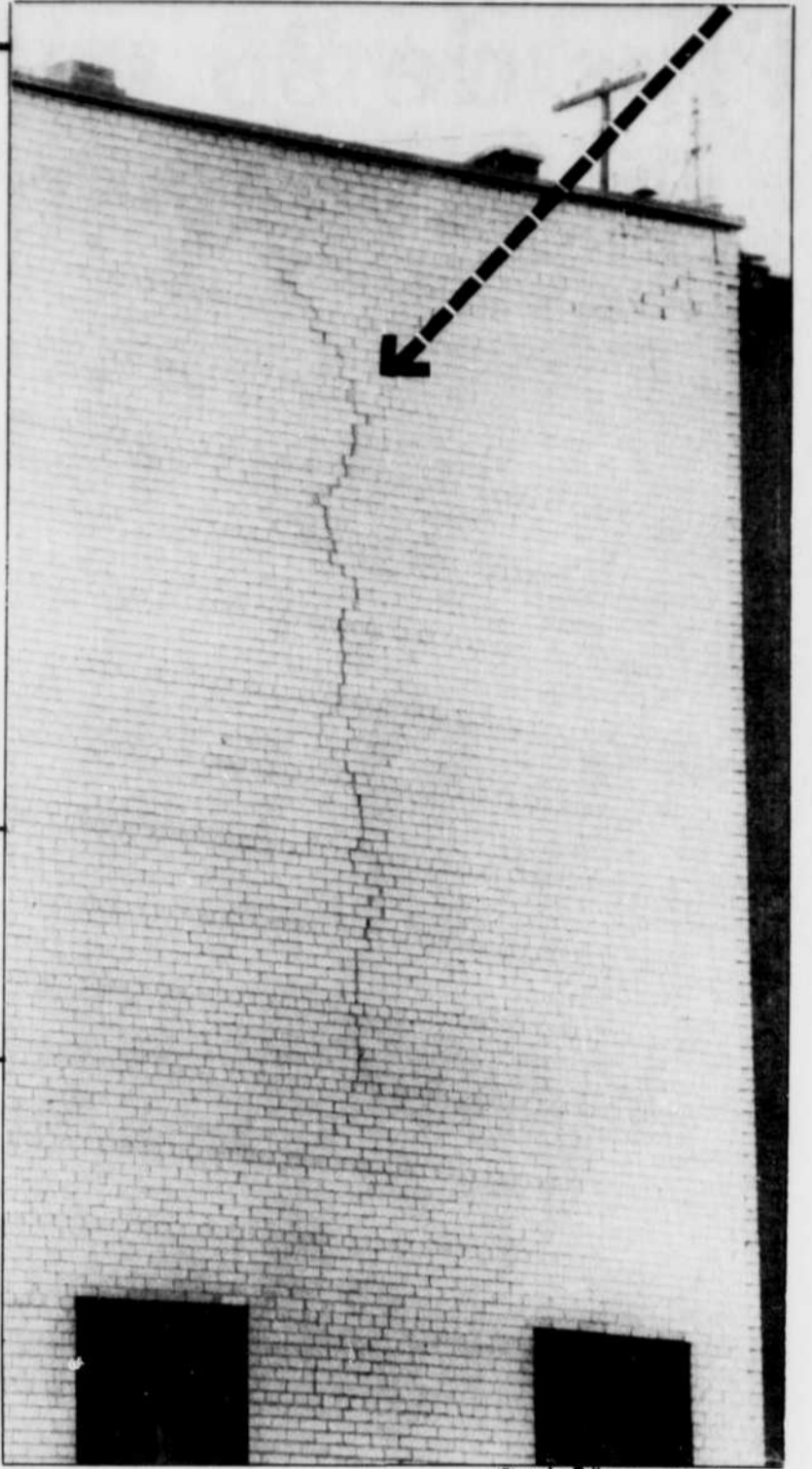
Qu'en est-il réellement de l'état de santé de l'édifice Gabr? Cette fissure qui apparaît dans le mur arrière, par exemple, constitue-t-elle un indice de détérioration? Pour l'instant, il y a plus de questions que de réponses.

Il n'a pas nié, comme d'ailleurs le stipulait, que la fondation de l'immeuble souffrait d'une détérioration avancée. "Mais beaucoup de travaux ont été faits à ce moment", a dit l'ingénieur, soulignant

que la structure avait été renforcée.

Cependant, il s'empresse d'ajouter que d'autres travaux restaient à faire, comme la réparation du mur qui donne sur la rue Frontenac. "Ce mur était endommagé en raison du calcium qui est déversé l'hiver pour l'entretien de la rue. Les travaux de correction n'ont pas été faits. Aussi, je ne saurais dire maintenant, à moins d'une analyse, dans quelle condition cela se trouve".

L'ingénieur ne craint toutefois pas d'affirmer qu'à la suite des travaux, il y a deux ans, "la bâtisse était en bonne condition. Mais maintenant, à moins d'une analyse, je ne pourrais le dire... Pour être fixé, il faudrait abaisser le niveau de l'eau et procéder à une vérification adéquate".



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

La conseillère Dunn réclame un moratoire

SHERBROOKE (FG) — "Un moratoire s'impose dans le projet d'achat de l'édifice Gabr... Il faudra maintenant regarder cela de façon sérieuse", a dit hier la conseillère Françoise Dunn.



Françoise Dunn

Pour la représentante du district 10, dans le quartier Nord, il est évident que "la population a besoin de plus d'information... Il va falloir que le maire, à son retour, donne plus d'information".

Disant avoir effectué des appels auprès de spécialistes et avoir acquis la certitude que "la bâtisse est bien solide", Françoise Dunn ne partage cependant pas l'avis qu'il faut soumettre le projet à un référendum. "Je suis très hésitante. Je me demande si cela ne serait pas de l'argent gaspillé inutilement. Car s'il subsiste un doute dans l'esprit de la population quant à la solidité de l'édifice, le référendum est inutile", a-t-elle rajouté.

Mais la conseillère dit craindre maintenant que l'édifice demeure inoccupé. "Ma peur c'est que l'immeuble reste inoccupé et que ça devienne une autre Paton".

Pour éviter tout risque de procédures judiciaires Référendum obligatoire?

SHERBROOKE (FG) — La Ville de Sherbrooke est-elle liée à tenir un référendum sur le projet d'achat de l'édifice Gabr, pour éviter tout risque de procédures judiciaires de la part du vendeur?

Cette question, amenée par le conseiller André Côté, demeurerait toujours en suspens, hier, alors que le directeur du bureau du Contentieux municipal, Me Pierre Huard, en faisait l'analyse. Le procureur de la Ville doit approfondir le sujet et procéder à des vérifications. Il compte soumettre une opinion au conseil municipal, à la session régulière de lundi soir.

La question est donc de savoir si, compte tenu des dispositions figurant dans l'offre d'achat, qui est conditionnelle à l'adoption d'un règlement d'emprunt, la Ville n'est pas obligée de se rendre jusqu'au référendum.

Cependant, le dossier devient encore plus nébuleux quand on sait qu'il s'avère impossible de tenir cette consultation avant le 21 décembre, date à laquelle est prévue

la vente en justice de l'immeuble du 101 rue Frontenac. Mais le shérif adjoint du district St-François, M. Jean-Guy Bisson, a indiqué hier que la possibilité existe toujours de déplacer cette date. Un tel mandat pourrait venir tant du procureur du créancier ayant pris les procédures que de celui de Saad Gabr.

Or, interrogé à cet effet, M. Conrad Couture, du groupe Adricon, n'était pas en mesure de donner sa position. "Nous allons avoir une assemblée mardi et c'est à la suite de cela qu'une décision sera prise", a-t-il dit. Pour ce qui est de Saad Gabr, il n'a pas été possible de savoir s'il avait confié un mandat en ce sens à un avocat.

Pour en revenir au référendum, si le conseil décide de procéder, il faudra attendre à lundi, alors que le greffier sera son rapport, pour connaître la date qui sera retenue. Mais compte tenu des implications d'un tel exercice, qui exige de faire un recensement, de dresser la liste électorale, de revoir le rôle d'évaluation, de trouver les locaux adéquats et de former les 130 person-

nes nécessaires pour travailler lors du jour du scrutin, entre autres, le délai risque d'être long. La date

ultime a été fixée au 12 février, soit 90 jours après l'adoption du règlement d'emprunt de 1,575,000 \$.

Le maire Pelletier refuse de commenter

SHERBROOKE (FG) — Le maire Jean Paul Pelletier a carrément, mais poliment, refusé de faire des commentaires, hier, sur l'état du dossier relié à l'achat de l'édifice Gabr.

"Je ne ferai aucun commentaire, à aucun média. Je ferai mes commentaires lundi, à la séance du conseil", a-t-il dit.

De retour d'un bref voyage à Toronto, à titre de président de la Société de développement industriel de Sherbrooke, qu'il a d'ailleurs qualifié d'exténuant, le maire a été rejoint à son bureau de l'Hôtel de ville, en fin d'après-midi, hier. Il a indiqué qu'il arrivait tout juste de

Toronto et venait à peine de prendre connaissance des résultats des deux journées d'enregistrement qui a vu 768 propriétaires demander un référendum sur le règlement d'emprunt de 1,575,000 \$ relié à l'achat de l'immeuble à sa conversion en centre administratif.

Calme et très courtis dans son refus d'accorder une entrevue, malgré l'insistance du journaliste, le maire de Sherbrooke ne donnait pas l'impression d'être surpris par les résultats de l'exercice de mardi et de mercredi. "Mais je ne veux pas faire de commentaire pour l'instant, ni demain. Tout cela se fera uniquement lundi soir, à la séance du conseil", a-t-il répété.

Service de prévention et de protection contre les incendies

Rock Forest signe avec St-Elie

ROCK FOREST — L'entente en vertu de laquelle St-Elie d'Orford étendra à Rock Forest son service de prévention et de protection contre les incendies et formera avec elle un comité intermunicipal, est maintenant signée.

Le point majeur de cette entente concerne la possibilité pour Rock

Forest d'y mettre fin si les montants exigés par les soumissionnaires, à la suite de l'appel d'offre pour l'octroi du contrat de service d'incendie, sont jugés insatisfaisants.

L'entente, signée immédiatement après l'assemblée spéciale de mer-

credi soir où le conseil de Rock Forest a adopté le règlement à cet effet, prévoit que le comité intermunicipal sera formé d'un délégué de chacune des deux municipalités.

Sa responsabilité se résumera à agir comme organisme consultatif

après de St-Elie d'Orford, maître d'oeuvre du service d'incendie, relativement à l'organisation, à l'opération et à l'administration du service.

Le comité donnera aussi son avis sur la préparation de l'appel d'offre, le devis descriptif et la formule de soumission ainsi que sur le contrat à être octroyé.

St-Elie demeure la municipalité de qui relève le service commun d'incendie mais pourra agir, sur plusieurs points, uniquement après consultation du comité intermunicipal.

L'entente qui prendra fin en 1990, sera par la suite renouvelable tous les ans.

Quant aux dépenses, il est prévu qu'elles seront réparties entre les deux municipalités, au prorata de leur population et cela, tant pour les dépenses de fonctionnement que d'immobilisation (équipement et locaux).

Interrogé sur le sort réservé à la pétition de 1.550 noms de citoyens réclamant que la protection contre les incendies à Rock Forest soit confiée à Sherbrooke, son promoteur Douglas Jones a affirmé que rien n'était changé.

"Elle sera présentée lundi soir, tel que prévu, et j'invite toute la population à venir nous appuyer à l'assemblée du conseil. Si ça ne fonctionne pas à Rock Forest, nous irons directement à Québec," de livrer M. Jones.

L'imbroglio sur le service d'incendie

Dû à un manque d'information

— le conseiller Jean-Yves Laflamme

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller municipal sherbrookois Jean-Yves Laflamme juge que l'imbroglio sur la question du service de pompiers avec les municipalités de banlieue est dû à un manque d'information.

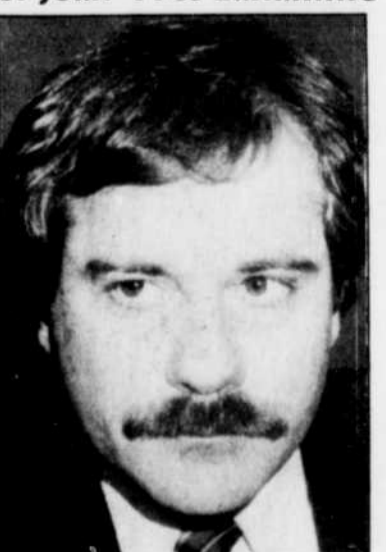
"Dans ce dossier, personne n'est de mauvaise foi. Tant de notre côté que des municipalités de banlieue. Mais même si beaucoup d'information a été échangée de part et d'autre, il semble que cette information ait mal cheminé. Et c'est pourquoi il y aurait lieu de reprendre les discussions, mais avec les

personnes vraiment concernées. Il y a un intérêt mutuel à se revoir", a-t-il déclaré.

Le responsable du comité ad hoc du budget de la Ville de Sherbrooke cite le cas de Rock Forest. "A cet endroit, nous avons rencontré le maire et le directeur général. Mais maintenant, nous apprenons que le dossier est dans les mains du comité de la sécurité publique sur lequel siègent trois conseillers forestois. Pourtant, il n'y a jamais eu d'échanges avec les gens de ce comité."

Interrogé d'autre part avec la décision des municipalités de Rock Forest et de St-Elie d'Orford d'aller en appel d'offres, le conseiller Jean-Yves Laflamme dit avoir "beaucoup de réserves... Je ne suis pas très chaud à l'idée de présenter une soumission. En ce qui nous concerne, nous n'avons par différents services à offrir, mais un seul service".

Pour ce qui est d'Ascot, suite au bilan faisant état que la moitié des 52 appels logés en 22 mois aux casernes de pompiers de Sherbrooke étaient "inutiles", Jean-Yves Laflamme souligne que la protection



incendie est "comme une assurance... C'est la même chose à la Ville de Sherbrooke. Beaucoup d'appels sont inutiles, mais est-ce qu'on va se dire que ça ne vaut pas la peine de s'y rendre car l'événement ne semble pas sérieux? Il ne faut pas oublier qu'on parle de la protection de vies humaines".

MRC de Sherbrooke

Réduction de la quote-part des 8 municipalités en 1985

SHERBROOKE (FG) — Les partenaires de la Municipalité régionale de comté de Sherbrooke auront droit à une réduction de leur quote-part pour l'année 1985.

C'est ce que prévoit le budget pour la prochaine année adoptée par le conseil des maires de cet organisme; budget de l'ordre de 511,590 \$ dont la majeure partie des revenus provient de contributions du gouvernement du Québec, pour

la confection du schéma d'aménagement.

Par l'appropriation du surplus accumulé à la suite des opérations antérieures, soit 10,000 \$, la quote-part des huit municipalités membres passera de 43,533 \$ à 37,709 \$ entre 1984 et 1985. Dans le cas de Sherbrooke, cette participation financière, basée sur le rôle d'évaluation, s'établira à 24,600 \$ pour 1985, contre 26,779 \$ lors du dernier exercice budgétaire.

Gala de l'entreprise de l'année La Chambre de commerce honore La Tribune ce soir

SHERBROOKE — C'est ce soir que la Chambre de commerce de Sherbrooke honorera La Tribune choisie comme entreprise de l'année. M. Richard Labrosse, président de la Chambre, remettra une plaque commémorative à M. Yvon Dubé, président et éditeur de La Tribune.

C'est dans le cadre d'un dîner à l'Hôtel Le Baron, dîner précédé d'un cocktail à 18 heures, que la Chambre de commerce de Sherbrooke procédera à cette remise et ce pour la troisième année.

M. Roger D. Landry, président et éditeur de La Presse et président des publications JTC, prononcera une brève allocution à cette occasion. M. Jean Sisto, vice-président exécutif des publications JTC, sera également de la fête.

Plus de 35 vols éclaircis d'un seul coup

SHERBROOKE (PSJ) — Une perquisition dans l'immeuble délabré du 120 ouest de la rue King, à Sherbrooke, aura permis aux enquêteurs de la Sûreté du Québec (Sherbrooke) et à certains de leurs compagnons d'autres postes en région, d'éclaircir plus de 35 vols avec effraction.

L'opération policière visait principalement un marché aux puces et le logement de son propriétaire, M. Léon Tardif, âgé de 34 ans, qui a du reste été inculpé devant un juge de la Cour des sessions de la paix, hier.

Au moment d'écrire ces lignes, l'imminence d'arrestations supplémentaires, au moins deux, ne faisait aucun doute.

Les cambriolages ont eu lieu à peu près partout en région sur des rangs de campagne, des routes isolées, dans des chalets, dans des maisons privées: à St-Denis-de-Brompton, Canton de Windsor, East-Angus, Bury, Coaticook, Martinville, Stoke...

Même qu'au moment de la perquisition, le suspect venait d'arriver au commerce avec un véhicule rempli à craquer d'articles volés provenant de cambriolages tout chauds de la nuit: on parlait de cinq à six cambriolages.

L'agent-enquêteur Robert Ferland qui a été chargé du dossier a reçu l'aide du caporal Louis-Denis Lagueur et de plusieurs enquêteurs pour le sprint final de l'enquête qui battait son plein depuis deux semaines.

Les policiers ont saisi un nombre incroya-

ble d'articles hétéroclites allant du hachoir à viande au four "micro-ondes".

La Sûreté du Québec a indiqué qu'elle avait retracé la plupart des propriétaires qui avaient été victimes des cambriolages en question.

Autre fait qui a donné un coup de main aux enquêteurs et aux victimes dans la présente affaire est qu'une quantité appréciable des articles volés et saisis avaient été marqués au burin par leur propriétaire.

"Non seulement il est plus facile d'en tracer la provenance, que la marchandise est davantage incriminante pour les suspects mais cela indiquait également aux enquêteurs que l'objet en question avait été volé" d'expliquer l'agent Ferland.

L'affaire a également connu des tournures inattendues puisque plusieurs services municipaux pourraient se mêler de ce qui se brassait dans cet immeuble de la rue King ouest.

D'abord, à première

vue, l'installation électrique semble avoir été trafiquée dans le but de voler du courant. Les experts d'Hydro-Sherbrooke ont été dépê-

chés sur les lieux afin de constater l'état de l'installation et d'agir en conséquence.

L'état douteux des lieux tant au point de

vue de l'hygiène que de la sécurité conduira également sur les lieux des inspecteurs en bâtiment de la Ville de même que des spécia-

listes de la santé publique. L'immeuble de trois étages ne servait toutefois qu'à abriter le marché aux puces au rez-de-chaussée et son propriétaire. Il est possible que les autorités municipales envisagent la fermeture de la bâtisse.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les agents de la SQ de Sherbrooke ont procédé à une perquisition en après-midi, hier, au 120 ouest de la rue King.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Cause indéterminée

Des experts en sinistre ont examiné hier les décombres de la porcherie, propriété de M. Jacques Thibault, ravagée par un incendie dans la nuit de mercredi à jeudi, sur le Chemin Corriveau, dans les limites du Canton d'Ascot. La cause de l'incendie demeure toujours indéterminée pour le moment. Du côté de Métro Police Ascot-Lennoxville, le dossier est clos à moins

que des éléments nouveaux ne viennent donner une orientation différente à ce que l'on croit être un feu d'origine accidentelle. Le manque d'eau a empêché les pompiers de mener une intervention efficace. Le combat était perdu d'avance. Le montant des dommages se chiffrait à quelque 100 000 \$.

Aucune trace du butin

ASCOT et (psj) — Le capitaine Léo T. Hamel et le détective Mario Lebrun, de Métro Police Ascot-Lennoxville, ont mis le grappin sur un individu, âgé de 20 ans, qui aura à répondre à six cambriolages

dans des maisons privées du Canton d'Ascot. Lors de ces vols, l'individu a mis la main sur des bijoux et des sommes d'argent totalisant plus de 20 000 \$.

Du butin ainsi amassé, la police n'a rien recouvré.

Le voleur se servait de pince-étoupe pour commettre les effractions. Les cambriolages ont été perpétrés dans le secteur des

rues Belvédère, Nancy, Belmont d'Ascot et. Le suspect comparaitra devant un juge de la Cour des sessions de la paix au cours des prochaines semaines.

Deux arrestations après une intrusion de nuit sur une propriété privée

SHERBROOKE (psj) — Les patrouilleurs de la Police municipale ont appréhendé deux jeunes, âgés de 18 et de 20 ans, dans la nuit de mercredi à jeudi, dans le secteur de la rue Verdun, à Sherbrooke.

L'affaire a débuté à la suite d'une plainte reçue au quartier général de la rue Marquette.

Un citoyen avait été tiré de son sommeil par la sonnerie de la porte d'entrée principale. L'homme a ouvert la lumière donnant sur la galerie de la porte arrière, geste qui a fait déguerpir deux individus.

Les deux suspects, en fait, utilisaient un truc vieux comme le jour du premier vol sur

terre en faisant usage des sonnettes. On sonne tout simplement, sans détour. Quand il n'y a pas de réponse, le voleur estime que la maison est inoccupée et tente de s'y introduire avec effraction.

Cette fois les jeunes, n'ayant pas obtenu de réponse à la porte principale, s'étaient rendus à la porte arrière quand la lumière a été ouverte, entraînant leur fuite immédiate.

Informés de la situation, les policiers ont donc patrouillé dans le secteur pour finalement repérer deux jeunes hommes.

Après avoir procédé à la vérification de leur identité et de leur raison d'être dans ce secteur à cette heure-là, les policiers ont trouvé

en leur possession des tournevis et des pincettes alors que ni l'un ni l'autre n'avait de carte de métier de construction ou d'électricien.

La situation était assez ambiguë pour que l'on se décide à conduire le duo au quartier

général afin de tirer tout cela au clair.

Les deux suspects auront à répondre à des accusations d'intrusion de nuit sur une propriété privée et possiblement de possession d'outils de cambriolage.

CLINIQUE MEDICALE ROCK FOREST
5182, boul. Bourque, Rock Forest, Qué. J0B 2J0

NOUVEAU MEDECIN A ROCK FOREST

Le Dr Robert Provencher, MD, LMCC, autrefois de la Clinique médicale d'East Angus est heureux d'annoncer à ses patients et amis qu'il dispensera désormais ses services et soins à la Clinique médicale à Rock Forest.

Le Dr Provencher est originaire de Sherbrooke. Il a étudié à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke. Il a pratiqué deux ans à la salle d'urgence du centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke et six ans à la Clinique médicale d'East Angus.

Le Dr Provencher sera disponible pour consultation au cabinet et à la Clinique sans rendez-vous à partir du 3 décembre 1984.

Dr Robert Provencher, MD, LMCC

Pour rendez-vous, téléphonez 864-4226

Heures d'ouverture de la Clinique sans rendez-vous:
Du lundi au vendredi 8.30 h à 22.00 h
Samedi 9.00 h à 17.00 h
Dimanche 9.00 h à 12.00 h

111777x

Vol de 5 000 \$ dans un dépanneur

SHERBROOKE (psj) — Le propriétaire d'une accommodation, au 1688 de la rue Denault, a rapporté à la Police municipale un vol pour un montant de quelque 5 000 \$, à son commerce, au cours de la nuit de mercredi à jeudi.

Les cambrioleurs se seraient glissés par la porte arrière du commerce.

Une fois dans les locaux, ils ont volé environ 1 600 \$ en argent, des dizaines de cartouches de cigarettes et des magnétoscopes que l'on avait en location.

LE RÉTRO

JEAN MALO

Le samedi, de 14h45 à 18h45

CHLT RADIO 63

109383

CHAQUE SEMAINE DANS

la tribune **l'extra**

Sur la piste du "gibier" page 3

la tribune **l'extra**

Vol. 3 - No. 11 - CARIER '85 - SAMEDI 17 NOVEMBRE 1984

Découvrez les bonnes tables de l'Estrie

Voyez dans l'Extra de samedi les établissements qui s'affichent sous cette étiquette.

ainsi que le cahier de la *Sida* King-Wellington

L'AIR est au Centre Ville.

110897

CLSC du Versant-Est: l'Association des citoyens reste en place pour jouer le rôle de chien de garde

par Lise Ouellette
SHERBROOKE — "Le ministre des Affaires sociales et le député Réal Rancourt ont eu peur que le CLSC du Versant-Est soit contrôlé par deux organismes. Ils ont démontré n'avoir rien compris à notre démarche qui a impliqué les citoyens de plusieurs municipalités. Et il faudrait leur répondre que c'est moins dangereux le contrôle par deux organismes populaires que par un raid politique comme ils ont fait en nommant les membres du conseil d'administration du CLSC."

Réunis en assemblée générale, cette semaine, une quarantaine de membres de l'Association des citoyens des secteurs SEFSAC



Denis Lamoureux

(Sherbrooke-Est, Fleurimont, Stoke et Ascot-Corner) ont endossé unanimement ce commentaire du président-fondateur Réal Rancourt et exprimé le désir qu'il soit achevé par le président actuel, Denis Lamoureux, aux autorités concernées ainsi qu'à la population en général.

Cet incident des nominations par l'ex-ministre Laurin qui, rappelons-le, a rejeté la plupart des noms proposés par SEFSAC et Promotion-Logement, a incité l'organisme à rester en place plutôt que se faire hara-kiri comme il était projeté.

Depuis son avènement, en 1979, l'Association avait dit qu'elle disparaîtrait le jour où un CLSC serait établi dans l'Est.

"Nous devons continuer et jouer le rôle de chien de garde. Par exemple, si la programmation n'est pas respectée, il faudra un organisme assez pesant et structuré pour rappeler le CLSC à l'ordre," de dire encore M. Rancourt dont la proposition à cet effet a aussi été adoptée à l'unanimité.

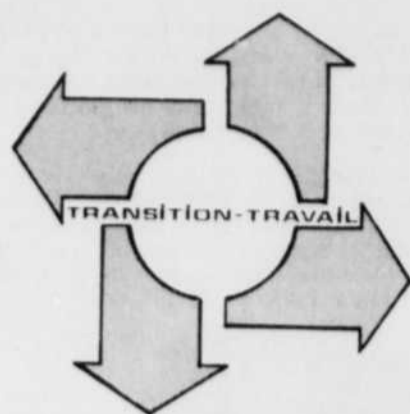
L'Association entend également continuer à développer des services qui pourraient être complémentaires à ceux du CLSC. Une autre fonction retenue: stimuler et coordonner l'implication de la population à l'intérieur des mécanismes de participation que le nouvel établissement est à mettre en place.

Mandat a donc été confié aux dirigeants de définir de nouvelles orientations et activités, dans le sens des suggestions apportées par les membres.

En outre, deux recommandations ont été adressées au CLSC du Versant-Est: tout d'abord, dans l'embauche du nouveau personnel, à compétence égale, accorder la priorité aux candidats résidant sur le territoire; ensuite, entreprendre immédiatement des démarches auprès des autres CLSC concernés afin de négocier des ententes de services permettant à la population de Stoke et d'Ascot-Corner de fréquenter le CLSC du Versant-Est comme les conseils municipaux, les organismes et la population de ces localités en ont exprimé le désir.

Le problème tient à ce que le ministère se refuse à déroger à la règle qu'il a établie à l'effet que les territoires des CLSC seront en tout point conformes à ceux des municipalités régionales de comté. A ce compte, Stoke et Ascot-Corner se trouvent hors-territoire et leurs citoyens sont alors, sur le plan administratif, rattachés à d'autres CLSC.

Pour femmes seulement TU DÉSIRE T'INTÉGRER AU MARCHÉ DU TRAVAIL...? **TRANSITION-TRAVAIL...**



PEUT AIDER À FAIRE LA TRANSITION ENTRE LE MILIEU FAMILIAL ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR SES ACTIVITÉS D'ORIENTATION ET D'EXPLORATION DU MONDE DU TRAVAIL.

UNE SESSION ENRICHISANTE FAVORISANT TON ENTRÉE AU TRAVAIL

ADMISSIBILITÉ
 — Être déterminée à intégrer le marché du travail à court terme.
 — Priorité sera accordée à celles qui n'ont pas fréquenté l'école ou le marché du travail de façon régulière pendant les cinq (5) dernières années.

INFORMATION ET INSCRIPTION
 Le plus tôt possible

569-9761

Des séances d'information se tiendront entre le 19 novembre et le 7 décembre.
AUCUNS FRAIS DE SCOLARITÉ

Lieu: SHERBROOKE
 Durée: 5 SEMAINES A TEMPS PLEIN
 Début: 21 janvier 1985



COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE LA RÉGION D'ESTRIE

en collaboration avec LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

Maintenant en opération

SHERBROOKE (LO) — Le Centre local de services communautaires (CLSC) du Versant-Est est maintenant en opération, l'équipe de services de maintien à domicile des personnes handicapées physiques, transférée de Promotion-Logement, ayant établi ses pénates aux locaux du CLSC, au 1200 de la rue King Est.

C'est ce qu'il a été donné d'apprendre d'un des membres du conseil d'administration du CLSC et président de l'Association des citoyens des secteurs SEFSAC, Denis Lamoureux, lors de l'as-

semblée générale de cet organisme, cette semaine.

C'est donc une soixantaine d'employés qui sont déjà à l'œuvre alors que 14 autres seront embauchés d'ici la mi-décembre. Il s'agit du directeur général du CLSC, de six postes touchant des services sociaux et communautaires et de sept postes de soutien.

De la sorte, les services à la jeunesse et le Centre de référence et d'information jusqu'à présent assumés par SEFSAC, seront pris en charge par le CLSC qui ajoutera un volet "soutien aux organismes du milieu".

en terme de secrétariat, de locaux et d'animation.

Dans quelques semaines, le personnel devant être transféré du Centre de services sociaux et du CLSC du sud-ouest-centre, s'ajoutera lui aussi alors que celui en provenance du Département de santé communautaire n'arrivera vraisemblablement qu'à la fin de février ou au début du mois de mars. En avril, si tout se déroule comme prévu, le CLSC du Versant-Est sera alors en pleine opération, avec un budget de 1,8 million \$.

Ces argentés serviront à dispenser des services de maintien à domicile à toute la population handicapée physique de la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, à assurer des services de maintien à domicile aux personnes âgées et adultes du territoire du CLSC, des services infirmiers post-opératoires, toute la gamme des soins en hygiène dentaire, santé scolaire, immunisation, périnatalité et soins infirmiers à domicile, ainsi que les services sociaux et communautaires mentionnés précédemment.

La population n'ayant pas identifié ce type de services comme étant prioritaires, le CLSC du Versant-Est

n'offrira pas de services médicaux.

La majorité du personnel oeuvrera à partir du 1200 de la rue King Est où le CLSC a loué 12.000 pieds carrés mais un point de service de 3.000 pieds carrés a été loué sur la rue Queen, à Lennoxville, dans un édifice neuf là aussi.

La programmation du nouveau CLSC, a-t-on relevé à l'assemblée générale, apparaît à ce moment-ci comme étant conforme aux priorités retenues par la population lors des consultations et études menées par l'Association SEFSAC, organisme promoteur du CLSC au cours des cinq dernières années.

CLSC "SOC" Léger déficit pour les 6 premiers mois

SHERBROOKE — Accusant un léger déficit à mi-course de l'exercice financier 1984-85, le Centre local de services communautaires du sud-ouest-centre (CLSC "SOC") a décidé cette semaine de redresser sa situation budgétaire en n'effectuant pas de remplacement aux postes temporairement vacants (congés sans solde, personnel prêt, congés de maternité, etc.).

Selon la directrice

générale Gylaine Boucher, cette mesure touchant des postes répartis dans l'ensemble des services du CLSC, n'affecte en rien les services à la clientèle. Le nombre de postes touchés étant appelé à fluctuer, Mm Boucher n'a pu en préciser le nombre exact.

Quant au déficit, il s'élève à ce moment-ci à 17.881 \$ sur un budget de fonctionnement de 2,1 millions \$.

VENTE 20ième ANNIVERSAIRE

2 POUR 1



Achetez le premier et obtenez-en un deuxième

GRATUIT

INCROYABLE MAIS VRAI!

Fauteuil berçant et inclinable avec bras ajustables (style Lazy-Boy) avec mécanisme garanti à vie.



MEUBLES LENNOXVILLE INC.

153, rue Queen, Lennoxville

566-5844

VISITEZ NOS 4 ETAGES

PLAN MISE DE COTE
Master Card et Visa acceptées.

deKuyper

VODKA deKuyper

DRYGIN deKuyper

RHUM BLANC deKuyper

TRIPLE deKuyper

MENDANTINE deKuyper

Crème de Menthe deKuyper

COCONUT AMARETTO deKuyper

GENEVE GENEVA

deKuyper

En montre

Un autre coup de maître de Volkswagen.

La nouvelle **GOLF.**



VW

La grande routière allemande abordable.

La nouvelle **JETTA.**



Nous vous invitons à les voir dès aujourd'hui.

MONT ORFORD AUTO INC.

617, Boul. BOURQUE, OMERVILLE — 843-3368

A Noël J'offre un TABLEAU

INVITATION PERSONNELLE EXPOSITION DE GROUPE DIMANCHE 2 DÉCEMBRE DÈS 10h A.M. (Café et Brioches)

PEINTRES

EXPOSANTS

Renée Durocher
 Nicole St-Pierre
 Guyane Fortier
 Marie T. Ducharme
 Yves Rhéaume
 Céline Belzil
 Pierrette Trudel
 Donald Mercier
 Bernadette Lemire
 Ariel Norris
 Guillian Santilli
 Richard Sylvestre
 Jean-Paul Lapointe
 El Signorie
 Luc Brunet
 Louise Kirouack
 Normand Hudon
 Paule Lagacé

REPRODUCTIONS DE PEINTRES

Roger Alexandre
 Monique Mercier
 Antoine Dumas
 Soulikias

BATIK

Myriam Bardoual
 Sculpture + Serge Beaumont

GRAVURES — SERIGRAPHIE

Cosgrove
 Pichet, Brien,
 Louise Pommerville
 Lambert
 Marois, etc.



Huile JEAN-PAUL LAPOINTE



Huile PAULE LAGACÉ



Huile LOUISE KIROUACK



Huile RENÉE DUROCHER



Huile GUYANE FORTIER

BIENVENUE À TOUS!

L'EXPOSITION SE TERMINE LE 24 DÉCEMBRE 84

OUVERT TOUS LES DIMANCHES DE 1h P.M. à 4h P.M.

SERVICE D'ENCADREMENT COMPLET

GALERIE GUYANE HAMEL

584 DUFFERIN, GRANBY (FACE A TENNIS PLUS) 372-2453

La MRC de l'Or Blanc adopte son budget sans tenir compte du retrait d'Asbestos

par Pierre-Yvon Bégin
ASBESTOS — Malgré le retrait pétardant du maire de la Ville d'Asbestos, M. Roch Fréchette, le conseil des maires de la MRC de l'Or Blanc a adopté son budget 85, sans tenir compte d'un éventuel retrait de la Ville d'Asbestos.

"Il semble que le dialogue soit devenu impossible à la MRC de l'Or Blanc, a déclaré hier le maire Fréchette. Je reconnais que de s'affilier à une autre MRC constitue un défi de taille, mais c'est une ave-

"Le schéma d'aménagement, d'ajouter M. Fréchette, doit refléter la volonté politique du milieu, donc des élus. Il ne s'agit pas de politique partisane, mais il appartient aux politiciens du milieu de mettre sur papier leur volonté. Ce que je déplore, c'est que nous les élus, nous n'avons pas assez assumé notre leadership dans la confection d'un tel document."

Mardi soir, le maire Fréchette a vertement tiré sa révérence, jugeant qu'il était prématuré d'approuver la version finale du schéma d'aménagement.

Le maire Fréchette a justifié sa position par le manque d'impact et d'incidence économiques qui se dégage du document final. Il croit d'ailleurs que les membres de son propre conseil entérineront son geste lors de la prochaine séance, prévue pour mardi soir 4 décembre. La Ville d'Asbestos pourrait alors demander son retrait de la MRC de l'Or Blanc au ministre des Affaires municipales et son affiliation à une autre MRC.

Plus enclin hier à commenter le geste du maire Fréchette, le préfet de la MRC de l'Or Blanc, M. Ber-

nard Laroche, prétend que la Ville d'Asbestos est liée par la Loi 125, de payer sa quote-part à la MRC de l'Or Blanc. Il ajoute que l'existence de cette MRC correspond à la volonté exprimée par Asbestos, et que la ville ne pourra obtenir son retrait puisqu'elle est située au centre même de cette MRC.

"C'est une petite tempête qu'on traverse tout simplement, a-t-il dit. Ce n'est pas la question du schéma

d'aménagement qui fait qu'ils se sont retirés. Je trouve que c'est un geste politique et que ces gens sont orientés pour remettre en question la Loi 125. Le retrait du maire Fréchette n'est pas le résultat d'un geste soudain, et nous avons trouvé étrange que ses déclarations soient déjà dactylographiées."

Le préfet Laroche soutient que le schéma d'aménagement doit d'abord être un portrait de la région.

Il s'agit d'un outil de travail, modifiable à volonté, et qu'il n'est pas nécessaire de l'apprendre par cœur, pas plus qu'un dictionnaire. M. Laroche voit dans le retrait d'Asbestos un effet négatif sur la présente campagne d'achat chez nous, lancée par la Corporation de développement économique de l'Or Blanc.

"Lorsque le maire Fréchette prétend qu'on ne privilégie rien dans le

schéma, c'est complètement faux, a déclaré M. Laroche. Asbestos est reconnue comme l'axe commercial de notre région. La vocation régionale de leur parc industriel ne fait aucun doute et c'est sûr qu'il n'y aura pas d'autres arénas. Quant au fait qu'on ait adopté le schéma trop vite, j'aimerais dire que ça fait deux ans qu'on travaille dessus. Un délai de six mois nous aurait coûté au moins 20.000 \$ puisque nous avons épuisé la subvention."



Roch Fréchette

nue qu'on ne négligera pas. Shipton et Danville ont déjà montré un intérêt pour la MRC Val St-François. Il y a d'autres avenues qu'on peut étudier et je pense que c'est le moment tout désigné pour reconsidérer et négocier les questions de la quote-part et de la représentativité."

Roch Fréchette a tenté de rallier à sa cause les municipalités rurales

ASBESTOS (P-Y B) — Avant d'annoncer sa décision mercredi dernier de se retirer de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Or Blanc, le maire d'Asbestos, M. Roch Fréchette, a tenté de rallier à sa cause ses collègues de corporations rurales. Il a fait valoir que le ministre des Affaires municipales avait récemment indiqué son intention d'adoucir les normes minimales imposées aux MRC, notamment en ce qui concerne l'exigence de posséder une superficie de 3.000 mètres carrés avant d'ériger une construction.

Peine perdue, le maire Fréchette s'est au contraire fait remettre sur

le nez par le préfet suppléant, M. Julien Vachon, le refus de la Ville d'Asbestos de participer au comité chargé d'étudier le volet économique du schéma. M. Fréchette dit regretter cette décision aujourd'hui.

"A l'époque, a-t-il affirmé, il y a toujours eu une antipathie d'Asbestos à l'égard du phénomène des MRC. Au début, le schéma m'apparaissait comme un simple plan d'urbanisme. Compte tenu de l'importance du document, je pense qu'on devrait reconsidérer sérieusement notre participation, et ce même s'il a été difficile jusqu'ici de faire valoir certaines idées."

Au Québec, la MRC de l'Or Blanc fut sans doute l'une des premières MRC à adopter la version finale de son schéma d'aménagement. Directeur général de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Georges Felli, a confirmé que la désaffiliation d'une corporation à une MRC est un mécanisme prévu par la Loi 125. Une corporation doit alors suivre une procédure, à la suite de laquelle le ministre des Affaires municipales est appelé à statuer.

Blanc atteint 222.736 \$, soit sensiblement le même niveau que l'an dernier. Après la réception de subventions, il restera une somme de 120.609 \$ à absorber par les municipalités, dont 46.537 par l'ensemble des municipalités, 39.071 \$ pour les seules localités rurales et 35.000 \$ pour l'évaluation.

La MRC entend affecter un surplus de 17.350 \$ à la contribution générale des municipalités de sorte que la somme des quote-part, 46.537 \$ s'élèvera à 29.187 \$. La contribution d'Asbestos atteindra 14.593 \$, soit 1.97 \$ per capita. Pour l'ensemble du territoire, il en coûte 1.65 \$ per capita.

Le budget

Le budget 85 de la MRC de l'Or

CLSC dans la MRC Memphrémagog

Rencontre des responsables avec les représentants du CRSSS

MAGOG (MC) — Le groupe à l'origine du projet d'implantation d'un centre local de services communautaires (CLSC) sur le territoire de la Municipalité régionale de comté Memphrémagog, exposera ses vues sur les étapes à venir lors d'une rencontre qui a lieu aujourd'hui avec les représentants du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) chargés du dossier.

Me Yves Bergeron, coordonnateur du groupe, a l'intention de demander au CRSSS une représentation équitable de toutes les parties de la MRC et de tous les intervenants du milieu dans la confection de la liste de plus de 20 personnes qui sera éventuellement soumise au ministre en vue du choix des onze administrateurs provisoires.

Dans un délai normal de trois mois, le nouveau ministre des Affaires sociales, M. Guy Chevrette, devrait nommer les membres du conseil d'administration provisoire qui se chargeront, avec l'aide du CRSSS, de donner vie au futur CLSC.

Le Conseil régional sera également invité à agir avec diligence dans le dossier, de façon à ce que le centre puisse être en opération le plus rapidement possible, car, aux yeux de Me Bergeron, les besoins sont très urgents. Normalement, un délai d'un an est nécessaire avant le début des opérations, afin de créer le c.a. provisoire, définir le rôle du centre et, surtout, obtenir les lettres patentes.

De plus, selon son vœu, les services du futur CLSC seront décen-

tralisés au maximum et seront axés plus particulièrement vers l'aide à des organismes communautaires ou la formation d'organismes pour répondre aux besoins spécifiques de certaines clientèles, telles que les femmes battues et les chômeurs.

Même s'il précise que le choix des points de services sera le rôle du conseil d'administration provisoire, il a formulé le souhait que des dessertes soient implantées du côté de Mansonville et des villages frontaliers. Le siège social serait, il va de soi, à Magog.

L'annonce de la création d'un CLSC sur le territoire de la MRC Memphrémagog, jeudi dernier, par l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, est l'aboutissement d'efforts déployés depuis 1980 par des citoyens.

Cependant, le dossier a été particulièrement actif au cours des derniers mois grâce au travail acharné d'un groupe de promoteurs formé de treize intervenants socio-économiques. Les pressions sur le gouvernement ont été accentuées par une campagne d'appui tenue auprès des organismes et des municipalités.

Ce groupe, dont le mandat tire à sa fin, avait été formé à la suite d'une recommandation en ce sens formulée par l'équipe d'un projet Chantier-Québec qui s'est penchée au début de l'année sur les besoins de la population en matière de services communautaires et la meilleure démarche à suivre pour obtenir un CLSC. Cette équipe provenait des villes frontalières de Rock-Island, Stanstead et Beebe.

Club Aramis au centre d'une querelle de zonage entre la Ville et le Canton de Magog

MAGOG (GP) — La ville de Magog s'oppose à un changement de zonage dans un quartier résidentiel du Canton de Magog qui est limitrophe à son territoire. Cette opposition a été débattue devant le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) Memphrémagog, qui doit approuver tout changement de zonage dans le cadre du règlement de contrôle intérimaire.

Les autorités du Canton voudraient modifier le zonage résidentiel d'un de ses quartiers pour permettre la construction d'un centre récréatif incluant une salle de 300 places. La bâtisse coûterait 134 000 \$ et serait érigée par le club Aramis de Magog. Ce dernier possède un terrain situé dans le territoire du Canton, mais dont l'accès se ferait par le chemin du Ruisseau rouge qui lui, est situé à Magog.

La ville soulève plusieurs objections contre ce projet qui modifierait profondément selon elle, le caractère résidentiel du secteur des rues Ruisseau Rouge, Rivard et Beaudoin. Un des principaux reproches est l'augmentation substantielle de la circulation que provoquerait l'installation de la salle récréative, alors que les rues du secteur ne sont pas prévues à cet effet. A cause de cet achalandage soudain, le maire de Magog, M. Antonio Lacasse, craint que les résidents du quartier demandent la construction d'infrastructures coûteuses, comme des trottoirs ou l'élargissement des

rues. A cette implication financière s'ajoute le fait que la ville tente actuellement de rentabiliser ses installations récréatives et ses parcs; elle voit donc cette concurrence d'un mauvais oeil, d'autant que la construction ne lui rapporterait aucune taxe foncière!

Du côté du Canton de Magog, le maire Roger Renaud s'insurge contre le refus opposé par son voisin, refus qu'il qualifie de manoeuvres d'obstruction systématique. C'est la deuxième fois cette année que le Canton tente de faire modifier son zonage. Lors du premier essai, le conseil de la MRC avait donné raison à Magog sur recommandation du comité d'aménagement.

En revenant à la charge, et après avoir modifié les termes qui semblaient gêner son voisin, le maire Renaud s'est à nouveau heurté au conseil, mais cette fois parce qu'il avait présenté le projet de règlement avant que toutes les formalités soient réglées au plan municipal. Il a même créé un précédent de procédure en demandant aux maires de lui indiquer à l'avance leur choix en faveur ou contre son règlement! Il n'a pas pu l'obtenir ce "vote de confiance", puisque 13 maires contre 9 ont refusé qu'un scrutin soit tenu à ce sujet!

Il faudra donc attendre le mois de janvier 1985, quand les contribuables du Canton de Magog se seront prononcés sur l'opportunité d'un changement de zonage, pour connaître le verdict de la MRC.

Laurent Boudreau serait ministrable

— Jean-Marc Béliveau

MAGOG (GP) — S'il est élu, et si l'Union nationale prend le pouvoir aux prochaines élections provinciales, M. Laurent Boudreau ne resterait pas un simple député d'arrière banc! C'est ce qu'a promis M. Jean-Marc Béliveau, chef de ce parti à une soixantaine de militants réunis à Magog, après avoir annoncé la nomination de l'ancien maire de Rock Forest comme candidat unioniste dans le comté d'Orford.

Certainement troublé par cette promesse, M. Boudreau a fait un lapsus lors de son discours de remerciement, et il a commencé une phrase par: "Si je suis élu chef de l'Union natio-

nale..." Se reprenant, et ramenant ses prétentions à celles de député d'Orford, le candidat a promis de faire une chaude lutte à ses adversaires: "Vous savez que lorsque je tiens un morceau, je ne le lâche pas! Il y a trop longtemps que ce comté est entre les mains d'un homme qui manque de vigueur, il est temps que ça change!" a-t-il déclaré.

MRC Memphrémagog opposée au projet de restructuration scolaire

MAGOG (GP) — Sur division, le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Memphrémagog a voté une résolution demandant au gouvernement du Québec de surseoir son projet de restructuration des commissions scolaires. La résolution propose au gouvernement de donner aux commissions scolaires les mêmes territoires que les MRC, et plus spécifiquement dans le cas de la commission scolaire de

Magog, les mêmes limites territoriales que celles de la MRC Memphrémagog. La résolution prévoit par ailleurs la possibilité d'ententes locales entre zones voisines au cas où la population souhaiterait un autre arrangement.

Cette dernière clause n'a pas suffi à convaincre le maire de Rock-Island, M. Jean-Louis Dupont pour qui la population des villes frontalières s'est prononcée clairement

en faveur du maintien des élèves avec la commission scolaire de Coaticook. Il a donc voté contre la résolution, qui était par ailleurs présentée sous la même forme dans les sept MRC de l'Estrie.

La résolution a par contre reçu un appui inconditionnel des maires de deux Stukely, d'Eastman et d'Omerville. Selon le projet de nouvelles divisions territoriales, les élèves seraient envoyés à Waterloo

dans les trois premiers cas, et à Sherbrooke dans le cas d'Omerville! De plus, le directeur de la commission scolaire de magog s'est adressé au conseil pour lui présenter le point de vue de l'organisme qu'il représente: après consultation avec les comités de parents, les commissaires et d'autres instances scolaires, la commission de magog suggère que son territoire couvre exactement celui de la MRC.

La MRC du Haut St-François prévoit des dépenses de 532,301 \$ pour 85

COOKSHIRE — Le réaménagement de son centre administratif et la mise à jour du rôle d'évaluation des municipalités qui se partagent son territoire, contraindront la municipalité régionale de comté du Haut St-François à aller chercher des revenus de 532.301 \$ l'an prochain, soit une centaine de milliers de dollars de plus que cette année.

Un peu plus de la moitié de cette somme sera déboursée par les municipalités qui fourniront 281.671 \$ alors que le ministère des Affaires municipales, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Commission scolaire La Sapinière et divers autres organismes à qui la municipalité régionale de comté

fournit des services ou loue des locaux fourniront les 250.630 \$ manquants.

Le demi-million de dollars que la municipalité régionale de comté ira puiser à ces diverses sources sera consacré à la mise à jour du rôle d'évaluation qui accaparrera 109.393 \$, à l'enfouissement des déchets qui exigera 81.623 \$ et à l'aménagement du territoire qui accaparrera 40.221 \$ ainsi qu'à la rémunération du personnel et au remboursement de dépenses à caractère administratif.

La municipalité régionale de comté du Haut St-François dont la proposition préliminaire d'aménagement a été approuvée sans grand

tapage le 21 novembre et transmise aux différents ministères qui ont leur mot à dire dans l'aménagement du territoire s'est vu confier par le ministère des Affaires culturelles de l'évaluation du potentiel archéologique du bassin de la rivière St-François, évaluation qui couvrira non seulement son territoire mais aussi le territoire des municipalités régionales de comté du Val St-François et de l'Or Blanc.

Le coût de cette évaluation qui est estimé à 10.000 \$ sera défrayé en grande partie par le ministère des Affaires culturelles.

Aucune des municipalités membres de la municipalité régionale de comté ne s'est opposée à la ventilation des revenus et des dépenses proposée par le préfet, M. Wells Coates, lors d'une assemblée qui a été tenue mercredi soir, à Cookshire.

Congrès de l'Association des Arénas du Québec à Sherbrooke en juin

SHERBROOKE — Claude Martel, président de l'Association des Arénas du Québec Inc. a annoncé hier que son organisme tiendra son 8e congrès annuel à Sherbrooke au mois de juin '85.

Présent hier à Sherbrooke pour dévoiler les grandes lignes de ce congrès, Claude Martel a indiqué que cette 8e rencontre annuelle se fera sous le thème suivant: "La formation, ressource d'avenir".

Le congrès de l'Association des arénas du Québec Inc. n'en sera pas à son premier arrêt dans l'Estrie. En effet, Sherbrooke sera la seconde ville visitée par l'Association car le 3e congrès de ce groupe se déroulait à Drummondville en '80.

On s'attend à la participation de

plus de 150 personnes et la région des Cantons de l'Est est celle qui prend charge du congrès.

A l'occasion de sa rencontre avec la presse, le président provincial Claude Martel a profité de l'occasion pour annoncer que René Faubert du Centre sportif d'Acton Vale occupait la présidence du comité organisateur. René Faubert sera secondé par Jean Marcoux de Plessisville; Daniel Bernier East Angus, Gilles Charest Drummondville, Yvan Beaulieu, Sherbrooke, France Garant et Louise-Allard Laramée Sherbrooke, Armand Juneau Windsor, Denis Leclerc Valcourt, Maurille Robidas Fleurimont, Jacques Paquette Richmond, Jean Marcoux Victoriaville, Luc Lessard Asbestos, Michel Camiré Princeville et René Viboux Bromptonville.

Le club Optimiste de Racine recevra sa charte le 8

RACINE — Le Club Optimiste de Racine Inc. qui était formé de l'ensemble de la charte le samedi 8 décembre prochain au cours d'une cérémonie au centre communautaire de Racine, Brompton Gore, route 222.

Outre la charte, les membres du Club se verront remettre les éléments, la fameuse Cloche emblématique et le maillot. Les fêtes dé-

buteront à 18 heures par un souper, qui sera suivi d'une soirée dansante.

Le Club Optimiste de Racine Inc. qui est le dernier-né du district Sud du Québec, deviendra ainsi le 180e club de cette zone, selon son président-fondateur, M. Denis Thomas. Le 9 septembre dernier, un exécutif était nommé à la tête du Club au cours d'une soirée de reconnaissance.

PAN-H

Parce que la vie est trop courte pour s'habiller triste

41, King ouest, Centre-ville

COUPON-TÉMOIN

du concours

"BONS DES FETES"

55 ANS

Annexez au coupon de participation

(publié le samedi dans le supplément l'Extra)

Le calendrier des événements culturels en estrie

1er SAMEDI

LES NOËL D'ANTAN. Venez revivre les Noël d'antan grâce à une exposition de participation au Centre Léon Marcotte, 222, rue Frontenac à Sherbrooke. Cette exposition regroupée des crèches de Noël, des décorations anciennes et de nombreux jouets d'autrefois. Du 1er au 21 décembre. Ouvert tous les jours de 12 h 30 à 17 h, sauf le lundi. 1 \$ adulte, 50¢ enfant. (819) 563-2050

LA PETITE BOUGRAISSE. Le Théâtre de la Dame de Coeur présente «La petite Bougraisse» de Christian Bédard, mise en scène par Richard Blackburn avec France Labord. Traitant de l'obésité, la petite bougraisse aborde avec humour et sensibilité un sujet sérieux et parfois dramatique. Mais la petite bougraisse n'est pas femme à se laisser aller à la dépression et surmonte par le rire les difficultés de son existence. Les vendredis et samedis 30 novembre, 1er, 7 et 8 décembre à 21 h. Soeurs-théâtre et forfait de 24 h disponible. Au Théâtre de la Dame de Coeur, 611 Rang de la Carrière, Upton (sortie 147 de l'autoroute 20). Pour réservations: (514) 549-4617

ALBERT DUMOUCHEL (1916-1971): UN PIONNIER. A la salle 1 de la Galerie Horace, le Regroupement des artistes des Cantons de l'Est accueille une exposition d'Albert Dumouchel, considéré comme le père de la gravure au Québec et également reconnu pour ses dessins et peintures. A la salle 2, à l'occasion de la venue de l'exposition Dumouchel, les membres du R.A.C.E. présentent «Oeuvres sur papier». Du 30 novembre au 22 décembre à la Galerie Horace, 906 King Ouest à Sherbrooke. Du mardi au vendredi de midi à 17 h et les samedis et dimanches de 13 h à 17 h. (819) 821-2326

GALERIE LA RENAISSANCE DE NORTH HATLEY. Pourquoi ne pas offrir un tableau pour Noël, cette année? A partir du 1er décembre, la Galerie La Renaissance de North Hatley vous offre un choix d'oeuvres inédites (surtout des petits formats d'artistes connus, tels Joyce Schweitzer-Cochrane, Hélène Richard, Anthony Hobbs, etc.). Ouvert toutes les fins de semaine de 10 h à 17 h. 100 rue Main à North Hatley. (819) 842-4233

JACQUES TALBOT AU CAFÉ L'EXPRESSO. D'un cheminement qui l'amena d'abord du dessin à la photographie, Jacques Talbot réalise depuis trois ans des batis sur soie. Il en présentera huit, plusieurs inspirés du jeu de tarot et quelques natures mortes. Au Café L'Expresso, 88, rue Alexandre, Sherbrooke, du 1er au 31 décembre. De 10 h à 22 h, sauf le samedi de 10 h à 17 h. (819) 564-8448

GINETTE PLOURDE EXPOSE AU CAFÉ FINE GUEULE. Native de la région du Saguenay, Ginette Plourde y a travaillé plusieurs années avec l'artiste Hugh John Barrett. Maintenant installée en Estrie, elle continue son évolution picturale. Elle présente des aquarelles et des paysages de l'Estrie côtoyant ceux du Saguenay. Au Café Fine Gueule, 107, rue Queen à Lennoxville, du 1er au 31 décembre. Ouvert de 11 h à 14 h et de 17 h à 22 h sur semaine et de 17 h à 22 h les samedis et dimanches. (819) 567-0031

JEAN-MARC BÉLANGER À L'HÔTEL LE PRÉSIDENT. Utilisant sept claviers, Jean-Marc Bélanger, musicien-interprète depuis vingt ans, vous convie à un rendez-vous d'amoureux dans un climat de douce détente. Du lundi au samedi de 21 h à la fermeture, du 1er décembre au 31 décembre. A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, Jean-Marc et l'ensemble du personnel seront heureux de célébrer avec vous le temps des Fêtes lors des brunchs musicaux qui auront lieu de 10 h 30 à 14 h 30 les mardis 25 décembre et 1er janvier. À l'Hôtel Le Président, 3535, rue King Ouest, Sherbrooke. (819) 563-2941

PARC HISTORIQUE NATIONAL LOUIS S. ST-LAURENT. Lieu de commémoration de Louis S. St-Laurent, ancien premier ministre du Canada. Visite de son milieu natal et présentation d'un spectacle son et lumière qui illustre sa carrière et les principaux événements de l'époque. Situé au 6, rue Principale à Compton. Ouvert de 13 h à 17 h les samedis et dimanches. Du mercredi au vendredi il est possible d'accueillir, sur rendez-vous, des groupes composés de 25 à 50 personnes. Le Parc sera fermé du 24 décembre au samedi 5 janvier, inclusivement. Entrée libre. (819) 835-5448

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA FOULÉE. Les personnes intéressées à une rencontre de sensibilisation et d'information sur le folklore québécois, sous tous ses aspects, en vue de la tenue d'ateliers réguliers à partir du mois de janvier 1985, peuvent communiquer pendant tout le mois de décembre avec des responsables de l'Ensemble folklorique La Foulée. Nicole Potvin (819) 563-6200 ou Michel Thibault (819) 569-6373.

PROGRAMMATION HIVER-PRINTEMPS 1985. CFLX-MF sollicite la participation d'animateurs, techniciens, chercheurs, bénévoles. Si vous désirez présenter un projet d'émission dans le cadre de la programmation hiver-printemps 1985, vous êtes priés de bien vouloir le faire avant le 14 décembre prochain. 17 h. Laissez aller votre imagination, présentez un projet d'émission à caractère musical ou encore à caractère informatif. 244, rue Dufferin, bureau 400, Sherbrooke. (819) 566-2787 ou 566-7770

PATRICIO RIVERA À L'ATELIER-GALERIE ARTE-ZEISE. La luminosité des œuvres fait transparaître la «sur-naturelle nature» de l'homme-dieu et de la déesse-femme. A la fois portrait et masque, ces «icônes du futur» sont de réels condensateurs d'énergie. Artiste du métal depuis 14 ans, Patricio Rivera expose à l'Atelier-Galerie Arte-Zeise, 16, rue Windsor à Sherbrooke. Du 1er au 31 décembre, fermé le dimanche. (819) 566-5825



«Icônes du futur», œuvres sur cuivre de l'artiste Patricio Rivera à l'Atelier-Galerie Arte-Zeise, 16, rue Windsor à Sherbrooke. (819) 566-5825.

2 DIMANCHE
LES BRUNCHS MUSICAUX DU BÂTELEUR. Jean Paré, guitariste et Brigitte Boucher, pianiste, interpréteront de la musique classique et semi-classique à l'occasion du brunch musical du dimanche, 2 décembre de 11 h à 14 h. Au restaurant Le Bâtelier, 242, rue Alexandre, Sherbrooke. Réservations: (819) 566-7464.

«PLEURER POUR RIRE» À GRANBY. Le Théâtre de la Marmaille, après trois ans de tournée qui leur a permis de gagner des prix internationaux sera à l'Auditorium du Cégep de Granby, 235, rue St-Jacques, le dimanche 2 décembre à 14 h. Sur un texte de Marcel Sabourin, abordant le thème des émotions vécues par les jeunes, les clowns Moâ, Toâ et Soâ sauront autant divertir les 6 à 12 ans que les adultes qui les accompagneront. Présenté par le Comité de la culture de Granby en collaboration avec la Caisse populaire de Granby. 4 \$ adultes, 3 \$ enfants.

EXPOSITION DE GROUPE À LA GALERIE GUYANE HAMEL. Le dimanche 2 décembre de 10 h à 20 h, la Galerie Guyane Hamel, à l'occasion du vernissage d'une exposition regroupant 18 artistes ainsi que des sérigraphies et des gravures vous invite à un café et à des brioches. Parmi ces artistes retenons les: R. Durocher, N. St-Pierre, G. Fortier, P. Trudel, J.-P. Lapointe, L. Brunet, L. Kirouack, N. Hudon, P. Lagacé, C. Beilzi, D. Mercier. Cette exposition se poursuivra jusqu'au 24 décembre. 584, rue Dufferin à Granby (face au Tennis Plus). Les 3 et 4 décembre ouvert de 9 h 30 à 18 h, puis à partir du 5 décembre de 9 h 30 à 21 h. Les dimanches de 13 h à 17 h. (514) 372-2543

ARMANCE RICARD À VALCOURT. En 1978, Armance Ricard, peintre autodidacte, débouche sur une nouvelle technique convenant parfaitement à l'expression de ses sentiments les plus profonds, à travers un léger broi, l'effet de rêve, ses huiles prennent alors une toute autre expression. Sa carrière connaît alors un développement prodigieux, ses expositions solos ou de groupes se multiplient à travers tout le Québec. Du 2 au 21 décembre au Centre culturel Yvonne L. Bombardier, à Valcourt. Du lundi au vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 17 h. Les mercredis et vendredis de 19 h à 21 h et les dimanches de 14 h à 16 h. Entrée libre. (514) 532-2258



L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE SHERBROOKE présente son concert de Noël en collaboration avec les Petits Chanteurs de Granby et le soliste Claude Corbeil, à la salle Maurice O'Bready de l'Université de Sherbrooke, le samedi 8 décembre à 20 h et le dimanche 9 décembre à 14 h. (819) 566-1888.

CHOEUR SYMPHONIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. À ce premier concert, le Chœur symphonique de l'Université de Sherbrooke, dirigé par madame Thérèse Lupien, présentera un programme d'oeuvres à capella choisies parmi les répertoires de la Renaissance (Tessier, Lassus, Bonnet, Marley, etc.), quelques airs de Noël, une des quatre pièces sacrées de Verdi pour voix de femmes et une oeuvre de Shumann pour un ensemble de voix d'hommes. Le programme comprendra également les «Zigeunerlieder» (chansons gitanes) de Brahms et quelques negro spirituals accompagnés au piano par Ruth Chamberland. A la salle Maurice O'Bready de l'Université de Sherbrooke, le dimanche 2 décembre à 20 h. 12 \$. (819) 565-5430



Le Chœur symphonique de l'Université de Sherbrooke présente son premier concert de la nouvelle saison à la salle Maurice O'Bready de l'Université de Sherbrooke, le dimanche 2 décembre à 20 h. (819) 565-5430.

3 LUNDI
SUR SCÈNE, CHEZ RENÉ. Spectacle de «new music» avec le groupe «The Mets». A la discothèque Chez René, 66, rue Meadow, Sherbrooke. Lundi, mardi et mercredi 3, 4 et 5 décembre. 3 spectacles à partir de 22 h 30. Le Bar Chez René présente tous les lundis, mardis et mercredis des groupes de musiciens «live». Entrée libre. (819) 565-8744

LUCIE VILLENEUVE AU CENTRE D'EXPOSITION POINT DE VUE. L'artiste-peintre Lucie Villeneuve, originaire de la région de Québec, utilise l'huile comme médium. Elle a participé à plusieurs expositions de groupe dans les régions de Québec et de Montréal. Lucie espère que vous verrez dans ses œuvres les beautés qui nous entourent et qu'elle a eu tant de plaisir à immobiliser sur une toile. Du 3 au 7 décembre. Du lundi au jeudi, de 8 h à 15 h et le vendredi de 8 h à 17 h. A la bibliothèque du Collège de Sherbrooke, 275, rue Parc.

MONIQUE VOYER, AQUAFORTISTE. Forte personnalité, talent vigoureux, Monique Voyer a su s'imposer depuis longtemps au Québec. Ses dernières œuvres, eaux-fortes et encres sur papier, nous font découvrir les sources profondes de son inspiration. Le 4 décembre, à l'occasion du vernissage de cette exposition, elle lancera son livre d'art intitulé «Natalités» comprenant cinq eaux-fortes originales et accompagnées de cinq poèmes de Michel Beaulieu. A la Galerie d'art de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, 2, rue Bowen Sud, Sherbrooke. Du 3 au 28 décembre, aux heures d'ouverture de la Caisse. (819) 565-9991

MARCEL GINGRAS, PEINTRE. «La Collection en Arts» du Sherbrooke Trust accueille comme dernier exposant, le sherbrookeois Marcel Gingras. Diplômé des Beaux-Arts de Montréal dans les années 40, Gingras a étudié et travaillé avec Alfred Pellai. Après plusieurs années sabbatiques, Marcel Gingras reprend ses pinceaux en 1982 et crée à nouveau des tableaux à l'huile, à l'encra et au pastel à l'huile. Fort en dessin, préférant le non-figuratif, très coloré, ayant beaucoup d'imagination, influencé par Pellai, il introduit de plus en plus des êtres vivants dans ses toiles (humains, poissons, animaux, plantes). A la succursale du Sherbrooke-Trust, Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke, Du 3 au 28 décembre.

4 MARDI
LES MARDIS LITTÉRAIRES DE L'A.A.C.E. L'Association des auteurs des Cantons de l'Est reprend ses mardis littéraires mensuels en abordant le thème «La littérature jeunesse et la bande dessinée». On invite les gens à venir collaborer à la rédaction d'une bande dessinée. Des personnes-ressources ayant plusieurs expériences à leur actif seront sur place pour échanger. Le mardi 4 décembre à 19 h 30, à la salle Rosie Pock, 286, rue Alexandre, Sherbrooke. Entrée libre. (819) 821-2221

5 MERCREDI
«L'ENTERREMENT DU PATRON» DE DARIO FO. Une grève à l'usine, c'est l'occupation, puis l'insurrection. A partir de l'idée des nouvelles formes de luttes ouvrières, Dario Fo orchestre la résistance et la bande joueuse s'en donne à cœur joie. Réalisation de Rodrigue Mathieu, une présentation des étudiants et étudiantes de l'Option-théâtre de l'Université de Sherbrooke. Du mercredi au samedi, les 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15 décembre à 20 h 30. A la petite salle du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. Entrée libre.

«LES PARAVENTS» AU MUSÉE BEAULIEU. Une exposition thématique conçue par le Centre d'exposition l'Imager, sous la direction de madame Yvette Debain. Il s'agit de paravents uniques, originaux, décoratifs, suspendus ou bien droits sur leurs pieds, beaux à regarder ou à contourner, propices à la cachette du corps et... du coeur. Au Musée Beaulieu, 96, rue Union, Coaticook. Du 5 au 24 décembre. Du mercredi au dimanche de 13 h à 16 h. Pour les groupes, horaires flexibles. L'ouverture de cette exposition se fera mercredi le 5 décembre lors du thé de Noël de 16 h à 18 h. (819) 849-6560

6 JEUDI
ROBERT LEROUX AU THÉÂTRE LE PIGEONNIER. Pour la première fois à Sherbrooke, Chantreux aux multiples talents, numéro un du palmarès, voix magnifique de «Starmania», Robert Leroux en scène avec cinq musiciens, un spectacle inoubliable dans l'ambiance incomparable du théâtre-bar Le Pigeonnier, 138, rue Wellington Nord, Sherbrooke. Le jeudi 6 décembre à 20 h 30 et les vendredis et samedis 7 et 8 décembre à 20 h et 22 h. 10 \$. (819) 564-2060



Robert Leroux, en scène avec 5 musiciens, au Théâtre Le Pigeonnier le 6 décembre à 20 h 30 et les 7 et 8 décembre à 20 h et 22 h. (819) 564-2060.

7 VENDREDI
«CHANTEUSE DE CAFÉ» AU LE GAUFRIER. S'accompagnant à la guitare, l'auteur-compositeur-interprète sherbrookeois Marie de Laval présentera un spectacle tout de poésie et de douceur. Les vendredis et samedis 7 et 8 décembre à 21 h au «Le Gouffrier», 440, rue Alexandre, Sherbrooke. Ayant débuté sa carrière dans le métro de Paris en 1980, Marie a depuis conquis les auditoires des petits cafés, notamment à Québec, à St-Jean-Port-Joli, dans plusieurs cépages, etc. Ses chansons racontent le quotidien des gens avec leurs joies et leurs misères. 4 \$. (819) 821-2243

8 SAMEDI
CONCERT DE NOËL. L'Orchestre symphonique des jeunes de Sherbrooke, sous la direction du chef d'orchestre Jacques Clément, offre à l'occasion de son premier concert de leur onzième saison musicale un Concert de Noël. Pour cette occasion, les «Petits Chanteurs de Granby» participeront conjointement à ce concert. De plus, l'O.S.J.S. a invité le soliste Claude Corbeil de l'Opéra de Montréal. Le samedi 8 décembre à 20 h. 8 \$ adultes, 6 \$ âge de 6 à 12 ans, 3 \$ étudiants. Le dimanche 9 décembre à 14 h. 5 \$ adultes, 3 \$ étudiants. A la salle Maurice O'Bready du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke. (819) 566-1888 (17 h à 22 h)

17e SALON DES MÉTIERS D'ART. Pendant seize jours, une cinquantaine d'artistes et artisanes des divers métiers d'art vous donnent rendez-vous pour admirer et découvrir la toujours exceptionnelle production annuelle de ces créateurs et créatrices de l'Estrie. Endroit idéal pour trouver des cadeaux personnalisés. Du 8 au 23 décembre de midi à 22 heures. Au Centre Expo-Sherbrooke (ICERAS), 300, rue Parc, Sherbrooke. 1 \$, gratuit les lundis et mardis, gratuit pour les moins de 16 ans.

9 DIMANCHE
LES BRUNCHS MUSICAUX DU BÂTELEUR. Micheline Rivard, pianiste, interprétera des airs de musique classique et semi-classique à l'occasion du brunch musical du dimanche 9 décembre, de 11 h à 14 h. Au restaurant Le Bâtelier, 242, rue Alexandre, Sherbrooke. Réservations: (819) 566-7464

LIGUE MAJEURE D'IMPROVISATION. L'équipe des Verts et Blancs de Sherbrooke, pilotée par Daniel Bolduc, est composée des comédiens-improvisateurs Hervé Philippe, Raymond Argin, François Benveniste, Richard Corriveau, Edith Courvoyer, Réjean Daoust, France Parent, Nancy Roy et André Umbrico. Avec Denis Gagné comme maître de cérémonie. Le dimanche 9 décembre à 20 h 30, ils recevront l'équipe des Verts de Montréal-centre. Au Cabaret Le Flamingo, Hôtel Wellington, 68, rue Wellington Sud, Sherbrooke. 3,25 \$

CONCERT DE NOËL À L'ÉGLISE ST-AMÉ D'ASBESTOS. Concert de musique traditionnelle avec l'organiste Hélène Panneton et le quatuor vocal Vierge-Marie dirigé par Jean-Pierre Guindon. Souvenons-nous que l'organiste Panneton et le directeur Guindon étaient à la tête du Chœur de 3000 personnes lors de la messe du Pape au Parc Jarry en septembre dernier. A l'église St-Amé, boulevard St-Luc à Asbestos, le dimanche 9 décembre à 15 h. 4 \$ adultes, 2 \$ enfants, 10 \$ familles. En vente à la boutique Nous Deux ou à l'église avant le concert. Dans le cadre des activités organisées par le Comité culturel d'Asbestos.

ACTIVITÉS SPÉCIALES AU SALON DES MÉTIERS D'ART. Dans le cadre de son 17e Salon, les membres de l'Association des métiers d'art des Cantons de l'Est offrent aux visiteurs un spectacle son et brioche le dimanche 9 décembre à 11 h, avec Kim Elaine et Isabelle Gosselin, pianiste et flûtiste. Le dimanche 16 décembre à 11 h, spectacle pour enfants présenté par le groupe La musiquetterie de Sherbrooke. Au Centre Expo-Sherbrooke, 300, rue Parc, Sherbrooke

10 LUNDI
SUR SCÈNE, CHEZ RENÉ. Spectacle de «new music» avec le groupe «The Grottybeats». A la discothèque Chez René, 66, rue Meadow, Sherbrooke. Lundi, mardi et mercredi, 10, 11 et 12 décembre. 3 spectacles à partir de 22 h 30. Entrée libre. (819) 565-8744

«LE FILS DE MON VOISIN». Film long métrage relatant la formation des tortionnaires sous le régime des «colonels» en Grèce. Présenté, en premier en Estrie, par Amnesty Internationale, section Sherbrooke, ce film introduit de façon très réaliste et d'une manière éloquent le thème de la torture dont l'abolition est un des trois mandats d'action d'Amnesty Internationale. Venez y rencontrer les bénévoles de la section locale. A l'amphithéâtre 334 du Pavillon Albert-Leblanc de l'Université de Sherbrooke, le lundi 10 décembre à 19 h 30. 4 \$, 2 \$ étudiants. (819) 566-8595

11 MARDI
RAYMOND BONIN À LA GALERIE CANARD DE BOIS. Né à Beauville, Raymond Bonin expose quinze de ses nouvelles huiles à la Galerie Canard de Bois. Raymond habite aujourd'hui la région d'Amqui et il nous présente des anecdotes, des souvenirs de son vécu. Nous retrouverons ses personnages et paysages sous une touche figurative. A la Galerie Canard de Bois, 232, rue Alexandre, Sherbrooke. Vernissage le mardi 11 décembre de 17 h à 22 h. L'exposition se poursuivra jusqu'au 24 décembre. (819) 567-9120

15 SAMEDI
LA FÊTE DES ENFANTS À WATERLOO. Le Comité Waterloo, en collaboration avec le Club Optimiste de Waterloo, présente le spectacle «Le Rêve de Claude» à l'occasion de la fête annuelle pour enfants, du Théâtre Action de Montréal. A la salle paroissiale de l'église St-Bernardin de Waterloo, le samedi 15 décembre à 15 h 30. (514) 539-0864

16 DIMANCHE
LES BRUNCHS MUSICAUX DU BÂTELEUR. Georges Zwierschowski, pianiste, vous convie au brunch musical du restaurant Le Bâtelier, 242, rue Alexandre à Sherbrooke, le dimanche 16 décembre de 11 h à 14 h. Il y interprétera de la musique classique et semi-classique. Réservations: (819) 566-7464

CONCERT DE NOËL À SONS ET BRIOCHES. La section sherbrookeoise des Jeunes musicales du Canada présente un concert de Noël par les élèves de l'École Sacré-Coeur de Sherbrooke. Chorale et instrumentistes dirigés et préparés par les spécialistes de l'École. A la salle Maurice O'Bready, Université de Sherbrooke, le 16 décembre à 11 h. Beignes, café et jus seront servis avant le spectacle. 2 \$ adultes, 1,50 \$ étudiants, 50¢ enfants. (819) 562-6806

LE CHOEUR HÉRITAGE EN CONCERT DE NOËL. Pour la première fois de son histoire, le Chœur Héritage produira en entier son concert de Noël. Cinq-vingt choristes et six musiciens présenteront une vingtaine des plus beaux airs de Noël. Le dimanche 16 décembre à 20 h 30 à l'église Sainte-Famille, 610, rue Papineau, Sherbrooke. Billets en vente à la boutique Pingouin au Carrefour de l'Estrie et à l'église, le soir du spectacle si encore disponibles. 5 \$. (819) 569-2102



Le Chœur Héritage en concert de Noël, à l'église Sainte-Famille, 610, rue Papineau à Sherbrooke, le dimanche 16 décembre à 20 h 30. (819) 569-2102.

17 LUNDI
SUR SCÈNE, CHEZ RENÉ. Spectacle de «new music» avec en rappel le groupe «Quickstep». A la discothèque Chez René, 66, rue Meadow, Sherbrooke. Lundi, mardi, mercredi, 17, 18 et 19 décembre. 3 spectacles à partir de 22 h 30. Entrée libre. (819) 565-8744

20 JEUDI
CASSE-NOÏSETTE AVEC LE BERSHIRE BALLET DU MASSACHUSETTS. Qui, enfant, n'a pas rêvé du Casse-Noisette à l'approche de Noël? Ce ballet est en effet l'un des plus beaux cadeaux à offrir aux enfants à l'époque des Fêtes. Des petits danseurs de l'Académie de ballet de Sherbrooke ajouteront à la magie de ce spectacle. Au théâtre Centennial de l'Université Bishop's de Lennoxville. Le jeudi et vendredi, 20 et 21 décembre à 20 h. 15 \$ adultes, 10 \$ âge d'or et enfants. (819) 563-4966

25 MARDI
JOYEUX NOËL À TOUS !

31 LUNDI
PAUL-ÉMILE ET RENÉ GUILLEMETTE. A travers la célébration d'un même thème, deux générations se rencontrent. Le père Paul-Émile peint d'abord comme passe-temps au début des années 50, puis pour le plaisir et maintenant en partageant sa passion de la peinture avec la sculpture du bois polychrome qu'il pratique depuis 1980. Le fils René, après les dessins d'enfant, des cours avec le pastelliste Yvan Dagenais, propose des huiles où il fait découvrir personnages et visages. A la Galerie d'art de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, 2, rue Bowen Sud, Sherbrooke. Du 31 décembre au 25 janvier, aux heures d'ouverture de la Caisse. (819) 565-9991

La date de tombée pour les inscriptions du numéro du 15 janvier au 28 février est le 21 décembre, pensez-y!

CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE
138 Wellington Nord
Sherbrooke, QC J1H 5C5
Tél.: (819) 563-2744

Décret sur les salaires des policiers Le gouvernement a agi de mauvaise foi

— Raymond Richard

par Lia Levesque
QUEBEC (PC) — En imposant des augmentations de salaire réduites aux 4,000 agents de la Sûreté du Québec, le gouvernement a agi de mauvaise foi et n'a fait qu'envenimer le conflit.

Telle est l'opinion émise jeudi par le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, M. Raymond Richard, en interview téléphonique avec la Presse Canadienne.

M. Richard accuse littéralement le gouvernement d'avoir "triché au jeu" en sollicitant un avis d'un juge-arbitre puis en rejetant du revers de la main sa proposition. "C'est indigne et injuste."

Le conseil des ministres a imposé par règlement, mercredi, les augmentations salariales des policiers de la SQ. Ceux-ci recevront trois pour cent d'augmentation (rétroactive) en 1984, obtenant ainsi la parité avec les agents de la Communauté urbaine de Montréal. Leur salaire sera ensuite gelé en 1985 puis augmenté de quatre pour cent en 1986.

L'arbitre avait recommandé une hausse de 4,5 pour cent en 1984, puis deux hausses successives de 3,5 p.c. en 1985 et 1986.

Le gouvernement demandait aux agents de la SQ de participer à l'effort collectif de restriction budgétaire, tout comme les autres employés du secteur public et parapublic.

M. Richard estime que l'effort est terminé. "Nous avons fait notre part dans les restrictions budgétaires. Nous n'avons pas eu d'effectif nouveau depuis trois ans et nos champs d'activités ont été élargis."

Pressions intensifiées

Les policiers provinciaux se promettent bien d'intensifier leurs moyens de pression à la suite du règlement.

D'autres "visites de groupe" seront probablement effectuées à l'Assemblée nationale, mais les agents ne comptent pas leur donner l'envergure de la manifestation du 21 novembre, où plus de 2,000 policiers s'étaient massés sur la colline parlementaire.

Des "escortes" occasionnelles avec les voitures de la SQ sont aussi organisées pour suivre les ministres qui se déplacent en limousine.

En plus des tournées d'information en régions auprès des membres, M. Richard annonce qu'une campagne de publicité sera orchestrée afin d'informer le public de la position des policiers.

Les agents continueront à mettre la pédale douce sur l'application du Code de la route, afin de priver le gouvernement des revenus de contraventions. Le fait de distribuer ou non une contravention "sera laissé à la discrétion du policier", indiquait M. Richard.

De plus, les policiers "ne suivront plus à la lettre" les notes internes du Conseil du trésor les invitant à restreindre leurs dépenses en kilométrage sur le territoire qu'ils desservent.

Hausses de salaires des policiers bien supérieures à la hausse des prix

QUEBEC (PC) — Depuis 1982, les policiers ont joui d'augmentations de salaires nettement supérieures à la hausse des prix à la consommation, révèle une étude menée en juin 1984 par le ministère du Travail.

Depuis 1982, les prix des biens ont augmenté de 21,5 p.c. tandis que les salaires des policiers ont augmenté jusqu'à 31,1 p.c. indique l'étude.

L'étude a été préparée par le Centre de recherche et de statistiques du ministère du Travail. Elle s'intitule "La croissance des salaires des policiers de première classe au Québec".

Le document analyse deux sortes d'augmentations de salaire obtenues par les policiers: les augmentations résultant de décisions du Tribunal d'arbitrage et celles résultant de conventions collectives dûment signées.

L'ensemble des corps policiers municipaux régis par des conventions collectives ont bénéficié depuis 1982 d'augmentations de salaires de 24,3 p.c., soit presque 3 p.c. de mieux que la hausse de l'indice des prix à la consommation.

Les prix ont augmenté de 10,8

p.c. en 1982, de 5,8 p.c. en 1983 et de 4,9 p.c. en 1984, selon les chiffres de la Conférence Board.

Or les salaires des policiers qui ont signé des conventions collectives depuis trois ans ont augmenté en moyenne de 13 p.c. en 1982, de 6,2 p.c. en 1983 et de 5,1 p.c. en 1984.

Dans le cas de syndicats de policiers n'ayant pu s'entendre avec les autorités municipales et ayant porté leur cause en arbitrage, les augmentations de salaires ont encore été plus importantes, révèle l'étude du ministère du Travail.

Les policiers qui ont eu recours à un arbitre ont touché en moyenne des augmentations de 15 p.c. en 1982, 8,5 p.c. en 1983 et 7,6 p.c. en 1984, indique l'étude.

Les policiers sont ainsi beaucoup plus avantagés que les syndiqués du secteur privé dont les salaires n'ont augmenté que de 9,4 p.c. en 1982.

Les libéraux exigent des modifications majeures au projet de loi

Opposition systématique à la restructuration scolaire

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — L'Opposition "s'opposera par tous les moyens raisonnables" à l'adoption du projet de loi sur la restructuration scolaire si le gouvernement n'en modifie pas trois aspects majeurs.

Cet avertissement a été servi hier au gouvernement par M. Claude Ryan, député d'Argenteuil et critique de l'Opposition en matière d'éducation, immédiatement après que le ministre de l'Éducation Yves Bérubé eut ouvert en Chambre le débat sur l'adoption du principe du projet de loi sur l'enseignement primaire et secondaire public.



Claude Ryan

"A ce stade du débat, il demeure trois sujets majeurs sur lesquels l'Opposition juge toujours inacceptable le projet de restructuration scolaire", a dit M. Ryan avant d'énumérer ces sujets qui "rendent inacceptable le projet de restructuration scolaire". — La gratuité scolaire, qui n'est pas assez nettement et pleinement affirmée. — La dimension constitutionnelle du projet de loi. "Nous réclamons un renvoi en Cour d'appel avant toute application de la loi éventuelle dans les territoires de Montréal et de

Québec." — Le mode d'élection des commissaires d'école, qui devra continuer à se faire au suffrage universel.

"Si le gouvernement fait montre d'ouverture et de souplesse sur ces trois sujets, il sera possible d'envisager l'adoption du projet de loi dans le climat de collaboration et d'unité que nous souhaitons tous."

"Si, par contre, le gouvernement demeure inflexiblement assis dans les positions que définit le projet de loi sur ces trois sujets majeurs, il nous obligera à voter contre le projet de loi en deuxième lecture et à nous opposer fermement à son adoption par tous les moyens raisonnables," a averti M. Ryan.

Changements

Après avoir expliqué le projet de loi de 125 pages qui apporte des modifications à 35 autres lois et qui prévoit deux grands changements au système actuel.

D'abord, l'intégration de l'ensei-

gnement au primaire et secondaire, qui était demandée par toutes les commissions scolaires du Québec, a dit M. Bérubé.

Ensuite, la déconfectionnalisation des structures, "attendue depuis longtemps". "La loi 3 ne supprime pas l'école confessionnelle, ce qu'elle supprime c'est l'administration publique confessionnelle."

"Il faut déconfectionnaliser les administrations car la comptabilité, la gestion du personnel, la gestion des immeubles n'ont pas à être confessionnelles." Et l'unanimité existe sur ce point, a dit M. Bérubé.

"Il y a unanimité des évêques du Québec, unanimité même des élus protestants qui sont venus nous dire que s'ils disposaient des mêmes garanties constitutionnelles vis-à-vis de la langue que celles dont ils croient disposer vis-à-vis de la confessionnalité, à ce moment-là, ils préféreraient des structures administratives linguistiques plutôt que confessionnelles."

La CSN s'engage à défendre âprement l'universalité des programmes sociaux

par Rollande Parent

MONTREAL (PC) — Le président de la CSN, Gérald Larose, promet de défendre âprement l'universalité des programmes sociaux canadiens et invite l'Assemblée des évêques catholiques, les groupes syndicaux et populaires à dresser eux aussi des barrières.

M. Larose considère à ce montant.

Le leader syndical est convaincu que le patronat ne veut pas entendre parler de l'amélioration des programmes sociaux par

l'Etat parce que l'argent qui les constitue fait leur envie. Ils valorisent donc les régimes privés de pension et d'assurance-santé "afin de contrôler les capitaux, afin de rendre l'argent disponible à eux-mêmes."

Le président de la CSN dénonce la position patronale qui suggère à l'Etat d'emprunter le "train reagan-

nien" en n'intervenant que dans les situations de pauvreté grave tout en surveillant très nerveusement tout changement au système de taxation des entreprises.

Mais les crédits d'impôts pourraient-ils constituer une solution de remplacement efficace?

Non affirme le chef syndical puisque pour en profiter il faut pro-

duire un rapport d'impôt et que 2,3 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus n'ont pas produit de tels rapports en 1981, faute de revenus suffisants.

Finalement M. Larose ne comprend pas quelle mouche a piqué le premier ministre Brian Mulroney en remettant en cause l'universalité des programmes sociaux.

Il considère que M.

Mulroney n'a pas visé de nombreux Canadiens quand il a lancé récemment, d'un air ingénu: "Pourquoi donner des allocations familiales à celui qui gagne \$500,000 par année?"

Ce qui urge, selon M. Larose, c'est de mettre les gens au travail pour qu'ils créent de la richesse afin d'être en mesure de rembourser le déficit.

Jeune hockeyeur victime d'un coup de patin accidentel

MONTREAL (PC) — Stéphane Saint-Aubin, le jeune hockeyeur des Olympiques de Repentigny décédé dans la nuit de mercredi à jeudi après avoir eu la carotide sectionnée, aurait bel et bien été victime d'un coup de patin accidentel.

L'accident est survenu mercredi soir, lors d'un match de la Ligue inter-régionale junior AA, opposant les Olympiques aux Sieurs de Longueuil, dans cette dernière municipalité.

Certaines versions émises après le match faisaient état d'un bâton élevé ou soutenu que le jeune hockeyeur, qui venait d'avoir 18 ans, aurait été

Il en déduit que la blessure fut due à un coup de patin pour deux raisons principales: la quantité incroyable de sang qui s'est échappé du cou de la victime et qui, d'après lui, ne pouvait résulter que d'une coupure provoquée par la lame; et le fait qu'un coup de bâton assez violent pour tuer quelqu'un de cette façon n'aurait pas passé inaperçu.

Le jeune homme de Le Gardeur en était à son premier match junior AA. Il évoluait auparavant avec une équipe junior A de

L'Assomption après avoir été un des meilleurs joueurs midgets de la région il y a deux ans.

Il ne pesait que 130 livres, répartis sur 5'6", et le match de mercredi était, dit-on, fort robuste et les bâtons volaient apparemment fort haut, ce qui a aidé à propager les premières rumeurs.

Juste avant l'accident, un joueur des Sieurs se serait dirigé vers Normand Maufette avec l'intention de frapper quand Saint-Aubin suivait juste derrière. Maufette a esquissé le coup et c'est en tombant sur la glace

que le joueur des Sieurs aurait frappé Saint-Aubin.

Celui-ci a tenté de se relever mais s'est écroulé à nouveau. Il appert que le sang a coulé au point que la glace a fondu jusqu'au béton.

Un soigneur lui a peut-être sauvé temporairement la vie en appliquant une forte pression à la gorge, mais il devait succomber à l'hôpital Pierre-Boucher.

L'accident est survenu 35 secondes avant la fin de la première période et le match n'a jamais été complété.

Pas question de créer des mini-casinos à Montréal

MONTREAL (PC) — Loto-Québec n'a jamais envisagé la création de mini-casinos à Montréal. Elle projette par contre l'ouverture dans la métropole de trois salons expérimentaux de Loteries-Vidéo dans le but de "tester de façon soutenue et exhaustive les implications économiques et sociales de tels salons".

C'est ce qui ressort de la mise au point publiée hier par la société d'Etat à la suite de propos tenus la veille par le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, lors de la séance du conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

M. Leduc avait affirmé avoir appris l'existence d'une requête en vue de l'ouverture dans le centre-ville de "salons de jeux" considérés par la police comme des casinos.

Dans un communiqué, la direction de Loto-Québec a affirmé qu'il n'était pas question de recommander ou même de suggérer au gouvernement d'implanter au Québec des casinos ou même des mini-casinos du genre de ceux que l'on trouve à Atlantic City.

Elle rappelle que le gouvernement a déjà décidé il y a quelques années à la lumière de différents rapports de ne pas ouvrir de casinos au Québec.

Il empruntait de l'argent au Grand Théâtre pour payer ses impôts

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires culturelles Clément Richard a défendu hier la réputation du directeur général du Grand Théâtre de Québec, M. Pierre Duguay, à qui il reproche d'avoir emprunté de l'argent de cet organisme pour payer ses impôts fédéraux.

Interrogé hier à l'Assemblée nationale par le député libéral de Louis-Hébert Réjean Doyon relativement à cette irrégularité administrative, M. Richard a indiqué qu'il n'avait pas à se substituer au conseil d'administration du Grand Théâtre pour juger de ce cas et qu'il ne voulait pas se servir du forum que constitue l'Assemblée nationale "pour salir quiconque impunément."

"Ce qu'on peut reprocher au directeur général, c'est d'avoir demandé au service de la comptabilité du Grand Théâtre de payer ses impôts, mais, immédiatement, il avait donné les instructions pour que cette somme-là soit retenue à même son salaire, y compris les intérêts. Alors, a ajouté le ministre, la vérité à ses droits."

LA VRAIE BIÈRE

PLUS BELLE QUE JAMAIS!



Molson vous est maintenant présentée dans une toute nouvelle bouteille allongée. Toujours 341 mL. Toujours la même vraie bière. Seule son apparence a changé pour votre bon plaisir.